



LE DEVOIR

Vol. XCIV N° 4

LE MERCREDI 14 JANVIER 2004

87c + TAXES = 1\$

Sommet des Amériques

Bush et Martin amorcent la détente

LOUISE ELLIOTT
PRESSE CANADIENNE

Monterrey, Mexique — Le premier entretien officiel du premier ministre Paul Martin avec le président américain George W. Bush, hier, a marqué un dégel significatif des relations canado-américaines et permis de réaliser des percées dans deux dossiers clés.

Ainsi, des entreprises canadiennes pourront participer à la deuxième ronde d'appels d'offres pour la reconstruction de l'Irak, a indiqué hier M. Bush. Quelques heures plus tard, des représentants canadiens ont révélé que deux entreprises canadiennes avaient obtenu des contrats et que 18 autres soumettront des offres de service la semaine prochaine. Par ailleurs, dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères canadien, Bill Graham, le secrétaire d'État américain, Colin Powell, fait savoir que Washington préviendra les services consulaires d'Ottawa avant toute future expulsion de ressortissants canadiens vers un pays tiers.

Visiblement satisfait, M. Martin a qualifié cette mesure de « sans précédent » dans les relations internationales. L'entente a été mise au point à l'occasion du sommet spécial des Amériques, qui se tient à Monterrey, au Mexique.

VOIR PAGE A 8: BUSH

■ La ZLEA verra le jour en janvier 2005, page A 4

Le ministre Chagnon intervient à Kanésatake

Les Peacekeepers séquestrés devaient être libérés hier soir

BRIAN MYLES
TOMMY CHOUINARD
LE DEVOIR

Kanésatake — La soixantaine de Peacekeepers de Restigouche, de Maniwaki et d'autres communautés autochtones séquestrés depuis lundi soir par une trentaine de Mohawks dans le poste de police de Kanésatake devaient être libérés hier soir, a-t-on appris au moment de mettre sous presse.

C'est ce qu'a annoncé le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue hier en soirée. Les barricades qui bloquent la route 344 devaient aussi être levées.

Une trentaine de policiers d'Alwesnasne et de Kahnawake, après avoir conclu une entente avec Québec, devaient assurer le transfert des policiers séquestrés hors de la réserve. Le ministre a demandé aux chefs des nations autochtones de dire à leurs policiers séquestrés de retourner dans leurs communautés respectives. Une trentaine de Mohawks, les dissidents au cœur de cette crise, exigeaient leur départ immédiat et le bannissement à vie du grand chef en exil, James Gabriel.

VOIR PAGE A 8: KANESATAKE

■ James Gabriel refuse de se laisser intimider, page A 2

■ L'éditorial de Josée Boileau, page A 6



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

Un Mohawk masqué montait la garde en brandissant un bâton de baseball, hier, près d'un barrage aménagé à l'intersection du chemin Saint-Germain et du rang du Milieu, à Kanésatake. De vieux pneus brûlaient près d'un camion placé en travers de la route, interdisant le passage aux automobiles. La crise s'est poursuivie hier à Kanésatake.

Berlusconi perd son immunité

La Cour constitutionnelle invalide une loi adoptée en juin

LJUBOMIR MILASIN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — Silvio Berlusconi a subi hier un revers, avec la décision de la Cour constitutionnelle d'invalider une récente loi accordant l'immunité au chef du gouvernement italien et la probable reprise rapide d'un procès dans lequel il est accusé de corruption de magistrats.

L'adoption de cette loi en juin avait entraîné la suspension de ce procès qui se déroulait à Milan (nord).

La Cour constitutionnelle a jugé « illégitime » l'article premier de cette loi qui suspend les procédures pénales contre les cinq plus hauts responsables de l'État, estimant que celui-ci viole « le principe d'égalité » et « le droit à la défense » des citoyens, garantis par la Constitution italienne.

L'article 3 de la Constitution affirme, entre autres, que « tous les citoyens sont égaux devant la loi ».

La loi, adoptée le 18 juin, bénéficie au président de la République, au chef du gouvernement et aux présidents de la Chambre des députés, du Sénat et de la Cour constitutionnelle.

Elle stipule que les cinq hauts responsables ne pourront être soumis à des procès pénaux pendant leur mandat, y compris pour des délits antérieurs, et que les procès en cours seront suspendus pendant cette période.

L'adoption de cette loi s'était faite à marche forcée, en un peu moins de trois semaines, pour éviter à M. Berlusconi de se retrouver aux prises avec la justice

VOIR PAGE A 8: BERLUSCONI

INDEX

Actualités	A 2	Éditorial	A 6
Annonces	B 6	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 4
Carrières	B 5	Monde	A 5
Culture	B 8	Mots croisés	B 6
Décès	B 6	Sports	B 6
Économie	B 1	Télévision	B 7

Cirque du Soleil

TOHU: beaucoup de bruit pour beaucoup de fruits

Montréal inaugurera en septembre la première salle permanente dédiée au cirque

La Cité des arts du cirque, maintenant appelée TOHU, s'installera bientôt dans ses tout nouveaux tout beaux locaux d'une quinzaine de millions de dollars, comprenant un chapiteau fixe unique au Canada. L'objectif: dès la première saison y entraîner près de 100 000 spectateurs!

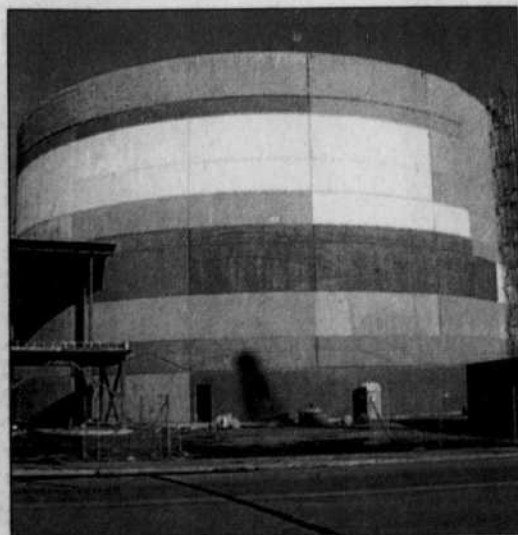
STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

L'audace, c'est ça. En septembre, Montréal inaugurera le Chapiteau des arts, abritant la première salle permanente au pays conçue spécifiquement pour le cirque. Dès la première saison, la piste de 42 mètres de diamètre accueillera pas moins de dix spectacles de cirque contemporain originaux, dont un petit tiers venus de l'étranger, principalement de la France. Comme la salle comptera 840 places et que la programmation mise sur environ 120 représentations, au total, le Chapiteau des arts compte faire le plein de plusieurs dizaines de milliers de spectateurs dès sa première année d'activité, une fréquentation qui serait enviable même pour de très vieilles institutions de la scène québécoise comme le TNM ou le Trident.

«En plus, chacun de nos spectacles sera présenté pendant trois semaines et plus», dit fièrement Charles-Mathieu Brunelle, directeur général de la Cité des arts du cirque, maintenant baptisée TOHU. «Il faut nous voir comme un accompagnateur», ajoute le directeur rencontré hier sur le chantier du futur Chapiteau. «Nous allons accueillir les créateurs en résidence, les supporter dans leur organisation, bref, aider le milieu à se structurer et à se développer. Cette salle ne va pas compétitionner avec les autres parce qu'elle sera ronde. Elle n'est pas au centre-ville et peut aller chercher des spectateurs vers l'est, vers le nord, partout.»

L'ambition paraît d'autant plus grande que la salle ne servira pas de déversoir aux expériences spectaculaires du Cirque du Soleil et que le jeune milieu québécois de la piste ne compte qu'une poignée de

VOIR PAGE A 8: CIRQUE



CIRQUE DU SOLEIL

Le futur Chapiteau des arts du Cirque du Soleil prend forme à Montréal.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le ministre québécois des Ressources naturelles, Sam Hamad, et le président d'Hydro-Québec, André Caillé.

Gaz à effet de serre

Qui absorbera l'effet Suroît?

La centrale consommera jusqu'à 1,3 milliard de mètres cubes de gaz naturel par année

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, n'a pas voulu préciser hier quels segments de la société québécoise devront absorber l'augmentation des gaz à effet de serre de 2,6 % à 3 % qui résultera de l'exploitation annuelle de la centrale thermique du Suroît, nouvelle mouture.

Pourtant, dans son rapport, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne voyait pas la pertinence d'un pareil projet si celui-ci était susceptible de compromettre l'atteinte par le Québec des objectifs du protocole de Kyoto. Selon les commissaires, il incombe au gouvernement de garantir d'abord l'atteinte de ces objectifs malgré cette hausse importante des émissions québécoises.

La centrale du Suroît consommera annuellement entre 1,1 et 1,3 milliard de mètres cubes de gaz naturel, ce qui haussera d'un coup de 20 % la consommation du Québec et les profits de Gaz Métropolitain,

VOIR PAGE A 8: SUROÏT

• LES ACTUALITÉS •

Les Innus de Sept-Îles réclament un milliard

Une poursuite a été inscrite contre Québec, Ottawa et Hydro-Québec

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les Innus de Uashat-Maliotenam (Sept-Îles, sur la Côte-Nord) entendent poursuivre Hydro-Québec et les gouvernements du Québec et du Canada pour un milliard de dollars, a appris la Presse canadienne.

Une requête en ce sens a été déposée le 30 décembre dernier en Cour supérieure à Québec. Elle n'a cependant pas encore été signifiée aux parties défendresses, a indiqué le procureur des requérants, l'avocat québécois Jean-François Bertrand.

La requête invite le tribunal à reconnaître les droits ancestraux des Innus de Uashat-Maliotenam, notamment les droits traditionnels de pêche et de chasse, leur permettant d'utiliser les cours d'eau, d'ériger des campements et de gérer le territoire.

La procédure judiciaire demande aussi au tribunal de déclarer inconstitutionnelles et nulles les Conventions de la baie James, du Nord québécois et les lois qui les valident.

Le tribunal est également invité à reconnaître que la construction de barrages, l'exploitation de mines, la conduite d'activités militaires ou industrielles sur les territoires innus «ont porté atteinte au mode de vie, à la culture, à la société, aux droits ancestraux et aux titres aborigènes» des Innus.

Ces activités «ont aussi détruit, détérioré, perturbé et nuï à la faune et à la flore» des territoires innus, «ont détruit des lieux culturels, des lieux de sépulture» des populations amérindiennes.

Hydro-Québec serait responsable de ces dommages, plaident les demandeurs, mais les gouvernements du Québec et du Canada auraient aussi manqué à leurs obligations et droits fiduciaires envers les Innus de Uashat-Maliotenam en autorisant ces travaux et ces activités sur le territoire.

La poursuite est intentée conjointement contre les deux gouvernements et Hydro-Québec. Elle est intentée au nom de la bande innue de Uashat-Maliotenam et du chef de cette bande, Rosario Pinette.

Uashat est située à la limite ouest de la ville de Sept-Îles, tandis que Maliotenam est située à 16 km à l'est de Sept-Îles.

Selon les données du ministère des Affaires indiennes, ces deux communautés combinées ont une population totale de 3000 habitants.

Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires du gouvernement québécois, car ce dernier n'a pas encore été saisi de la requête, qui n'a pas encore été signifiée.

Le chef Pinette était pour sa part en route vers Québec hier et n'a pas pu être rejoint pour commenter.

La communauté de Uashat-Maliotenam est qualifiée de dissidente par rapport aux autres communautés innues. Elle n'a pas approuvé l'entente de principe tripartite intervenue en juin 2002 entre les négociateurs des gouvernements de Québec et d'Ottawa et ceux du regroupement des quatre principales communautés innues.

La Presse canadienne a appris l'existence de la poursuite au moment où de graves incidents perturbent une autre communauté amérindienne, la communauté mohawke de Kanesatake.



SHAUN BEST REUTERS

Le visage recouvert d'un passé-montagne, un Mohawk monte la garde. En arrière-plan, on reconnaît le drapeau des Warriors.

Crise à Kanesatake

James Gabriel refuse de se laisser intimider

«Jusqu'ou va-t-il [Robert Gabriel] aller pour m'empêcher de retourner chez moi? Va-t-il me tuer?»

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

James Gabriel n'a pas l'intention de céder aux menaces et à la violence. Chef du Conseil de bande de Kanesatake il est, chef il restera. Avec un objectif clair: s'assurer désormais que la paix, l'ordre et la loi reviennent rapidement sur la réserve, mais aussi que chaque corps policier de la province «joue son rôle» pour assurer la sécurité de sa communauté.

Au lendemain de la flambée de violence qui a frappé la région d'Oka lundi soir, de l'incendie criminel de sa résidence et d'un exil forcé loin de la réserve, M. Gabriel est catégorique. «Aujourd'hui [hier], il a été annoncé que je n'étais plus le grand chef du Conseil de bande de Kanesatake. C'est totalement faux», a-t-il lancé lors d'une brève conférence de presse tenue à Montréal.

Répondant au bannissement prononcé plus tôt dans la journée par un Mohawk dissident, Robert Gabriel, le chef en exil a précisé qu'il avait la ferme intention de revenir sur la réserve «quand le niveau de sécurité le permettra.» «D'où vient son autorité [pour bannir le chef du conseil]?, a-t-il questionné. Jusqu'ou va-t-il aller pour m'empêcher de retourner chez moi? Va-t-il me tuer?»

Même si les événements des derniers jours l'ont ébranlé, James Gabriel ne compte pas démissionner de son poste pour acheter «la paix à un gang de criminels qui veut faire sa propre loi et qui ne respecte aucune autorité à Kanesatake», a-t-il expliqué. Il refuse également de revenir sur la nomination du nouveau chef de police Terry Isaac, dont l'entrée en fonction s'est faite lundi, en remplacement de Tracy Cross. «Il a l'appui de la communauté et il n'est pas question d'aller en arrière», dit-il. Cette nomination est à l'origi-



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

Les policiers ont été contraints de rester à l'intérieur du poste de police, lundi. Hier, ils ont été autorisés à en sortir mais leurs déplacements étaient limités.

ne de la crise actuelle et de l'érection d'un barrage lundi en soirée sur la route 344 et le rang du Milieu. Selon lui, le limogeage de M. Cross était inévitable en raison des liens étroits que ce dernier entretenait avec les marchands de cigarettes qui pullulent désormais sur la réserve, le long de la route 344. «On ne peut pas avoir un chef de police dont le frère vend des cigarettes», a-t-il expliqué. «Quelque chose devait être fait. Parmi les marchands de tabac, il y a des criminels qu'il faut empêcher de prendre le contrôle du territoire.»

Face à la crise actuelle, James Gabriel préconise désormais la pa-

tience mais aussi la conciliation avec les deux paliers de gouvernement «pour trouver une solution: la coercition [enforcement] ou le dialogue entre toutes les parties [impliquées dans la crise]», a-t-il expliqué. Quand à la sécurité de la communauté, elle est dorénavant entre les mains des corps policiers de la province qui ont le pouvoir, selon lui, de «garder la route ouverte pour permettre le passage des ambulances et des camions de pompiers» en cas de problème. Lundi soir, ces deux services d'urgence ont été contraints par les manifestants de rebrousser chemin alors que la demeure de M. Gabriel et sa famille

disparaissait sous les flammes d'un incendie criminel. Les forces de l'ordre autochtones n'ont également pas pu intervenir, puisqu'elles sont maintenues en détention par les opposants au grand chef mohawk dans le poste de police depuis lundi après-midi.

«C'est inacceptable», a commenté James Gabriel, qui par ailleurs a demandé à la Sûreté du Québec (SQ) ainsi qu'à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de porter assistance à M. Isaac «quand il va le demander». Une demande que le nouveau chef de police n'avait pas encore faite hier en soirée, a souligné le chef des Mohawks.

Marc Garneau rêve à Mars

PRESSE CANADIENNE

Le président de l'Agence spatiale canadienne, Marc Garneau, vise une mission totalement canadienne sur Mars, à bord d'un véhicule américain, russe ou européen, au début de la prochaine décennie.

«Nous ne voulons pas être des spectateurs en ce qui concerne l'exploration martienne, mais des participants», a déclaré M. Garneau, hier, au cours d'une conférence de presse destinée à dresser le portrait des activités prévues par l'agence en 2004.

«Nous avons l'ambition d'avoir une mission purement canadienne, à l'exception du véhicule qui nous amènera à Mars, parce que nous n'avons pas la technologie dans le domaine des lanceurs», a-t-il ajouté.

Compte tenu du budget annuel de 300 millions de dollars octroyé à l'agence, M. Garneau sait déjà que cette mission devra être modeste.

«En ciblant les recherches scientifiques les plus importantes à mener, nous pourrions peut-être nous permettre cette mission», a-t-il renchéri.

M. Garneau estime que les universités canadiennes abritent des scientifiques capables de mettre au point une mission sur la surface de

Mars. «Que ce soit l'étude de l'atmosphère, de la géologie, ou encore la présence possible de vie sur la planète.»

Au plan technologique, le président de l'agence croit également que l'expertise voulue est là. «Il y a la cartographie par laser, la robotique, le forage.»

En outre, si le Canada optait pour une mission en orbite plutôt qu'en surface, encore là M. Garneau évalue que l'expertise canadienne en télédétection est suffisante.

«Le Canada a les moyens de bâtir sa propre mission», a fait valoir M. Garneau, soit en obtenant un financement supplémentaire du gouvernement poussé par l'opinion publique, soit en puisant dans le budget annuel de 300 millions.

«Si on peut trouver un partenaire pour nous amener jusqu'à la surface de Mars pour un coût modeste, il est possible de créer une mission canadienne. C'est notre ambition d'entreprendre une mission canadienne sur Mars. Pas américaine, pas européenne, pas russe ou chinoise, mais canadienne, avec de la science canadienne, des technologies canadiennes en vedette pendant cette mission, dans la prochaine décennie, possiblement 2011 ou 2013», a-t-il dit.

Guyène BELLEY
Claudette GAGNÉ
Christyne LEGAULT
Grégoire PICARD
Ghyslaine SAMSON

Sous la direction de
Régent BOUCHARD

AVENTURE
Livres C et D
Science et technologie
Primaire 3^e cycle.

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Les enseignants et cadres scolaires savent exactement où aller pour trouver du matériel pédagogique, un fournisseur d'équipement, une ressource ou une bonne idée de sortie scolaire.

Mais votre entreprise sait-elle comment les rejoindre du premier coup?

Si vous tenez vraiment à la clientèle des établissements scolaires, faites ce qu'il faut!

Répertoire des ressources scolaires
2004-2005

www.lepointadm.com

Réservez dès maintenant votre espace au
Répertoire des ressources scolaires

(514) 277-4544 # 239

www.lepointadm.com



Voilà tout ce qui reste de la maison et de l'automobile de James Gabriel.

SHAUN BEST REUTERS

LE DEVOIR

POLITIQUE



Manon Cornéliier

La vieille
recette Martin

Depuis qu'il a pris les rênes du pouvoir, le premier ministre Paul Martin a mis en branle une révision des programmes et des dépenses en vue de faire des économies dès cette année. Son ministre des Finances, Ralph Goodale, s'emploie d'ailleurs à répéter sur toutes les tribunes que les finances fédérales sont serrées et qu'il faut faire preuve de prudence, non seulement cette année mais les années suivantes.

« Il est évident que le gouvernement fédéral est aux prises avec des tensions financières pendant le présent exercice et qu'il le sera également au cours des deux à trois prochaines années. [...] Cela signifie que nous devons prendre des mesures immédiates pour protéger les résultats et dégager les ressources nécessaires pour donner suite à nos priorités », a-t-il déclaré hier à Montréal.

Difficile de ne pas faire preuve d'un certain scepticisme à l'égard de ces appels à la frugalité. Ça sent un peu le « bonhomme sept heures », tout ça. Et à la veille des élections, on perçoit des relents de la vieille recette Martin: promettre moins pour en offrir plus en épataant la galerie. Le fédéral est-il en si mauvaise posture? Permettez-moi d'en douter, malgré les efforts louables du ministre Goodale pour nous en convaincre, tant en entrevue au *Devoir* que dans ses déclarations publiques.

La première portion de son argument se tient. Il explique que l'examen des dépenses vise d'abord, à court terme, à dégager des économies pour cette année afin de garantir le versement de deux milliards de dollars aux provinces pour la santé. Ottawa prévoit un surplus de seulement 2,3 milliards pour 2003-2004. Une fois le paiement pour la santé retranché, il ne resterait donc qu'une marge de manœuvre de 300 millions au gouvernement. M. Goodale en veut davantage pour s'assurer de ne pas afficher un déficit.

Mais la révision des dépenses s'applique aussi aux années subséquentes. M. Goodale parle en entrevue de « trouver plus de flexibilité à l'intérieur du plan financier pour nous assurer, alors que nous nous dirigeons vers le prochain budget et les suivants, une flexibilité supplémentaire et même croissante pour répondre aux nouvelles priorités du nouveau gouvernement ».

La situation est-elle aussi précaire? Pas vraiment. Même le surplus de cette année est un témoignage de la grande « flexibilité » cachée dans les budgets fédéraux depuis des années, qui, pour une fois, sert à quoi elle était officiellement destinée: parer aux coups durs.

M. Goodale les énumère volontiers: catastrophes naturelles, vache folle, mission plus coûteuse que prévue en Afghanistan, SRAS et vaste panne d'électricité qui ont freiné l'économie ontarienne, flambée du dollar qui a nuï aux exportations. Tout cela a fait gonfler les factures et a aussi atténué la vigueur de la croissance. Le dernier budget prévoyait, avec une croissance annuelle de 3,2% pour 2003, un surplus de quatre milliards, soit trois milliards pour la réserve pour éventualités et un milliard pour une mesure de prudence. La prévision de croissance a maintenant été ramenée à 1,6%.

Rien n'indique toutefois qu'il s'agisse d'une tendance de fond. Et il faut noter que, malgré une croissance moins soutenue, des revenus inférieurs et des dépenses inattendues, le gouvernement s'attend toujours à un surplus de 2,3 milliards.

Pour 2004, le ministre parle d'une relance de l'activité économique. Pas aussi vigoureuse que ce que prévoyait le dernier budget, mais quand même. Les prévisions sont passées de 3,5% à 3%. Ce n'est pas si mal. « Ce n'est pas mal, convient M. Goodale, mais ce n'est pas tout à fait ce qu'on attendait. » Il ajoute que, pour récupérer en une seule année les pertes observées en 2003, il faudrait une croissance de 5% en 2004.

Mais notez bien. On ne prédit toujours pas un ralentissement économique ou même un recul. L'économie est toujours en croissance, avec sa création d'emplois, ses hausses de revenus fiscaux et ainsi de suite.

Il est vrai que personne ne sait si d'autres catastrophes naturelles ou sanitaires nous pendent au bout du nez. Par contre, il faut se rappeler que les prévisions budgétaires de février dernier faisaient état d'un surplus de cinq milliards pour 2004-2005, soit les sommes nécessaires pour la réserve pour éventualités de trois milliards (qui sert chaque année, sauf en 2003, au remboursement de la dette) et la mesure de prudence de deux milliards destinée aux imprévus.

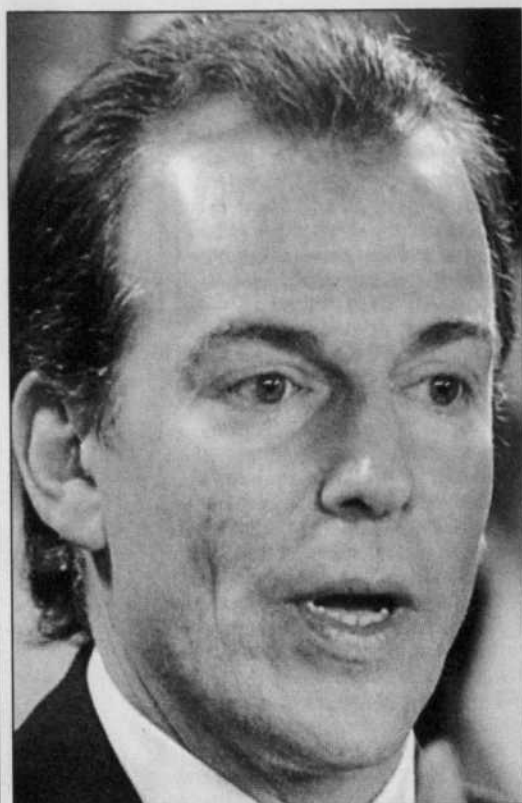
Il s'agit là, il faut le souligner, d'une prévision conservatrice. Par le passé, lorsqu'aucun coup dur n'a obligé le gouvernement à ouvrir ses goussets, ses surplus ont toujours dépassé les prévisions, parfois de façon plantureuse.

Quelques éléments de contexte ont changé dernièrement. Les revenus du gouvernement croissent moins vite qu'il y a cinq ans, à cause entre autres des baisses d'impôt quinquennales annoncées par Paul Martin à l'automne 2000. Ensuite, comme le souligne le ministre lui-même, les dépenses ont crû beaucoup plus vite que l'économie depuis trois ans, un problème que M. Goodale promet de corriger rapidement.

Le ministre a entrepris des consultations prébudgétaires cette semaine, mais certains choix sont clairement faits, comme la poursuite de la réduction de la dette. Les grandes priorités du gouvernement Martin sont aussi assez bien définies: santé, apprentissage, villes, innovation... En fait, elles ont donné lieu à tant de promesses durant la campagne au leadership qu'on en vient à croire que Paul Martin lui-même a pris l'habitude de s'attendre à des surplus plus importants que prévu.

Ces appels à la prudence laissent par conséquent l'impression que c'est surtout cette marge de manœuvre qu'il veut retrouver, plutôt que de préparer les Canadiens à des temps difficiles. Un peu de théâtre, en somme, pour éviter de dire trop crûment qu'il veut simplement plus d'argent pour financer ses promesses électorales.

mccornellier@ledevoir.com



ARCHIVES LE DEVOIR

André Bachand, le seul député conservateur au Québec, a renoncé à poursuivre sa carrière politique.



CHRIS WATTIE REUTERS

Peter MacKay a confirmé hier qu'il renonçait à faire la lutte à Stephen Harper pour devenir le chef du nouveau Parti conservateur, né de l'union de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur.

André Bachand, le seul député conservateur au Québec, quitte la politique

MacKay n'affrontera pas Harper

Les progressistes-conservateurs sont plutôt discrets à l'intérieur d'un nouveau parti de la droite unifiée

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les éléments progressistes-conservateurs du nouveau parti fédéral de droite se font de plus en plus discrets. Le seul député bleu du Québec, André Bachand, a annoncé son retrait de la vie politique hier, alors que le chef de l'ancien Parti progressiste-conservateur, Peter MacKay, a décidé de ne pas participer à la course à la direction de la nouvelle formation.

« Ce n'est pas une belle journée pour le mouvement progressiste-conservateur », laisse tomber M. Bachand au téléphone en faisant référence autant à sa décision qu'à celle de M. MacKay. « Les pires scénarios qu'on avait envisagés lors de l'annonce de la fusion vont se réaliser. »

Ces « pires scénarios », c'est l'absence dans la course au leadership d'un candidat émanant de la filière progressiste-conservatrice (tous les candidats confirmés ou pressentis — Stephen Harper, le député Chuck Strahl, l'ex-ministre ontarien Tony Clement, la femme d'affaires Belinda Stronach — sont associés au mouvement réformiste ou allianciste). C'est aussi l'impression que l'Alliance canadienne est en voie de prendre le contrôle du nouveau parti.

André Bachand (Richmond-Arthabaska) avait déjà annoncé qu'il ne se joindrait pas au nouveau Parti conservateur, né de la fusion de son parti avec l'Alliance canadienne, mais plusieurs, à commencer par ses électeurs, croyaient qu'il se joindrait au Parti libéral. Pas du tout. Il préfère quitter la politique plutôt que de brader ses principes, a-t-il expliqué hier.

« Après avoir étudié les choix qui se présentaient à moi, j'ai pris la décision de partir avec mon intégrité. Il me serait insupportable de représenter les gens de Richmond-Arthabaska sous une bannière qui a contredit bon nombre de mes idéaux et de mes objectifs. » En entrevue, M. Bachand cite comme exemples le paternalisme du Parti libéral envers le Québec et l'attitude de « quêteux » qu'il force les provinces à adopter, des comportements trop contraires à ses principes. « J'en étais incapable », dit simplement M. Bachand, qui ajoute qu'il ne voulait pas « être député à tout prix ».

M. Bachand était le seul député progressiste-conservateur encore en place au Québec. Les quatre autres (David Price, Diane St-Jacques, André Harvey et Jean Charest) sont tous allés au Parti libéral — fédéral ou provincial dans le cas de M. Charest. Il siègera comme député indépendant d'ici les prochaines élections. Il n'a pas donné d'indication quant à son avenir. M. Bachand était ce qu'on peut appeler un po-

liticien de carrière: il est devenu maire de sa municipalité, Asbestos, au sortir de l'université en 1986, à l'âge de 25 ans. Il a aussi été préfet et membre du Conseil régional de développement de l'Estrie.

Quant à Peter MacKay, il restera très actif au sein du nouveau parti même s'il ne se présentera pas à la course à la direction. Il n'a pas donné de raisons particulières pour expliquer sa décision, outre le fait que son temps n'était « pas encore venu ». M. MacKay nie qu'il veuille ainsi faire de la place à un autre candidat, tel que Tony Clement ou Belinda Stronach, dont il a beaucoup vanté les mérites. « Ma décision n'est pas du tout motivée par un désir de laisser la voie libre pour qui que ce soit », a soutenu M. MacKay.

M. MacKay compte bien se présenter comme député aux prochaines élections. Et bien qu'il soutienne que Stephen Harper, s'il était élu chef, ne rebute-rait pas les militants de la famille progressiste-conservatrice, dans les provinces maritimes en particulier, il se pose en « conscience » du nouveau parti. M. Harper s'était mis à dos les provinces atlantiques en décrivant ses habitants comme des défaits. « Je serai la conscience de ce Parti conservateur du Canada, non seulement en regard des provinces maritimes mais aussi en regard des politiques du parti, qui devront être modérées, inclusives, tolérantes. »

Justice administrative

La parité
est coûteuse,
estime Québec

PRESSE CANADIENNE

Québec — La présence d'assesseurs patronaux et syndicaux dans les tribunaux administratifs coûte 5,5 millions de dollars par année et a parfois pour effet d'allonger les délais avant qu'un jugement soit rendu, selon le gouvernement du Québec.

En dépit de ces problèmes, le ministre de la Justice, Marc Bellemare, n'a pas encore fait son lit quant à l'avenir du paritarisme au sein des tribunaux administratifs.

« Je suis intéressé à évaluer le paritarisme, à voir ce que les gens en pensent », a déclaré hier le ministre Bellemare, en marge des travaux d'une commission parlementaire qui étudie le projet de loi réformant la justice administrative au Québec.

Dans les tribunaux administratifs qui traitent des accidents du travail, le juge est conseillé par deux assesseurs, l'un nommé par les syndicats, l'autre par les associations patronales. Ces assesseurs cherchent à influencer la décision qui sera rendue, l'assesseur patronal en faveur de l'entreprise et l'assesseur syndical en faveur du travailleur.

Le ministre Bellemare a dit ne pas exclure le maintien d'une forme de paritarisme optionnel. Des assesseurs syndicaux et patronaux pourraient être maintenus, mais uniquement si les deux parties en font la demande.

Des normes de compétence pourraient aussi être instaurées dans le choix des assesseurs. Le ministre de la Justice a relevé des cas d'assesseurs qui n'avaient même pas terminé leurs études secondaires. « Ce n'est pas bon pour l'image de la justice », a noté le ministre.

Le président de la Conférence des juges administratifs du Québec, M^e Jacques Vignola, a donné son appui à l'idée d'enlever toute forme de paritarisme dans les tribunaux.

« Nous nous interrogeons sur l'utilité de conserver les membres paritaires à la division qui juge des lésions professionnelles. Il s'agit d'un mécanisme coûteux, peu usité, qui n'ajoute rien à la qualité de l'audience et à celle de la décision », a signalé M^e Vignola.

Pour M^e Vignola, les assesseurs sont « comme le loup dans la bergerie, comme un chaperon auprès du juge ». La présence des assesseurs est une façon de maintenir le juge sous surveillance, croit le président de la Conférence des juges administratifs.

JEAN-MARC CHAPUT

Politiquement
incorrect

7 et 8 mai 2004 / 20h00
Billet 30,50\$ frais de services en sus

www.jean-marcchapot.com

PGI
PIERRE GRAVEL
INTERNATIONAL

Dépêche
C@711

Cinquième salle
Place des Arts
Québec

Billets en vente au 514 842 2112
et au www.pda.qc.ca
Réseau Admission 514 790 1245

• LES ACTUALITÉS •

L'UQAM investit 100 millions pour les sciences

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Le futur pavillon des sciences biologiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Cœur des sciences qui s'y greffera coûteront près de 100 millions de dollars à l'établissement.

Le montage financier lié au grouillant chantier de construction que dirige actuellement l'UQAM prévoit en effet des frais de 75,5 millions pour la construction du nouveau pavillon des sciences biologiques, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2005. Son projet de Cœur des sciences, un «espace de diffusion et de vulgarisation scientifiques» destiné notamment au grand public, devrait quant à lui coûter 20 millions.

Pendant que l'Université de Montréal refait une beauté à sa montagne, l'UQAM remodèle des coins du centre-ville: depuis le début de l'automne, un immense trou ravage le quadrilatère compris entre les rues Sherbrooke, Jeanne-Mance, Saint-Urbain et Président-Kennedy. Au printemps

2005, on devrait y trouver le pavillon des sciences biologiques et le Cœur des sciences, des entreprises auxquelles l'UQAM rêve depuis le début des années 1990.

Après avoir offert à cette partie du centre-ville l'architecture originale du pavillon Président-Kennedy, surnommé «le bateau», l'UQAM propose avec son pavillon des sciences biologiques une forme spirale développée «sous le thème de la transparence». Le projet inclut également un stationnement souterrain de quelque 450 places et prévoit une superficie de 9000 mètres carrés en espaces à louer, aménagés avec des laboratoires «pour des compagnies de biotechnologie», comme l'explique le directeur des investissements de l'UQAM, Nicolas Buono.

Une partie du montage financier du projet est d'ailleurs directement liée à la location d'espaces et au stationnement: l'UQAM y voit une possibilité d'engranger 10 millions de dollars de revenus en vingt ans, en plus d'autofinancer la construction de ces infrastructures. L'émission très prochaine d'obligations pour un montant de 150 millions de dollars par l'univer-

sité, tel qu'on l'apprenait récemment, permet à l'établissement d'avoir immédiatement les liquidités nécessaires à la construction.

La vente de l'édifice qui abrite actuellement le pavillon des sciences biologiques, rue Saint-Alexandre, pourrait aussi permettre d'aller chercher quelque cinq millions additionnels, une fois le déménagement des troupes complété.

Le ministère de l'Éducation a aussi indiqué son intention de verser une subvention de 25 millions à l'UQAM dans son prochain plan quinquennal pour la construction du nouveau pavillon, confirme-t-on à l'UQAM.

Avec le Cœur des sciences, l'université souhaite «créer une interface entre l'université, les sciences et le grand public», explique Gilles Gauthier, doyen de la faculté des sciences de l'université. «Ce n'est pas académique comme projet, mais on voudrait en faire un lieu de promotion des carrières scientifiques.»

Juxtaposé au pavillon des sciences, le Cœur des sciences comprendra une médiathèque, un café des sciences, un amphithéâtre de 450 places, des jardins

et une salle d'exposition. L'UQAM restaure et conserve du coup d'anciens édifices, notamment une vieille chaufferie et une ancienne forge, où elle logera son café des sciences. «Ce qu'on vise avec cet espace, c'est se rapprocher du grand public à travers l'échange d'idées et de savoirs scientifiques», explique Gilles Gauthier.

Des ateliers de formation, des colloques et des débats, de même que des liens avec le Centre des sciences de Montréal sont envisagés.

Pour le Cœur des sciences, dont les coûts de réalisation sont évalués à 20 millions de dollars, l'UQAM compte frapper aux portes de la Ville de Montréal, du gouvernement fédéral et de Québec pour solliciter à chacun de ces ordres cinq millions. La Fondation de l'UQAM pourrait être mise à contribution pour compléter le financement de l'opération.

Et si ces tentatives échouaient? «La question financière ne peut pas mettre en péril ce projet, affirme Nicolas Buono. Il est trop important pour l'université, pour le recteur, et nous allons trouver les sous pour le réaliser.»

Révision de la liste de médicaments reportée

Le délai coûtera quatre millions à l'État

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

En reportant au mois de juin la révision de la liste de médicaments qui devait avoir lieu le 1^{er} février, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, bloque l'arrivée de certains produits génériques appelés à remplacer des médicaments d'origine plus chers. Ce retard de quatre mois coûtera quelque quatre millions au trésor public.

C'est ce qu'a signalé hier Jim Keon, président de l'Association canadienne du médicament générique. Santé Canada a approuvé à l'automne deux nouveaux produits génériques en remplacement d'autant de médicaments d'origine, l'antidépresseur paroxétine, vendu sous

la marque de commerce Paxil, et le médicament contre l'hypertension fosinopril, vendu sous le vocable de Monopril. En ajoutant ces deux équivalents génériques à la liste des médicaments qui sont remboursés par le régime public d'assurance-médicaments, le gouvernement épargnerait un million par mois, selon le calcul de l'association.

Paradoxalement, M. Couillard a reporté la révision de la liste en raison des pressions des compagnies pharmaceutiques qui exigeaient une augmentation généralisée du prix de leurs produits. Malgré la politique gouvernementale de gel des prix qui est en vigueur depuis dix ans, le Conseil du médicament fut inondé à l'automne de demandes de hausses de prix de la part des fabricants de médicaments d'origine. En reportant la révision de la liste du 1^{er}

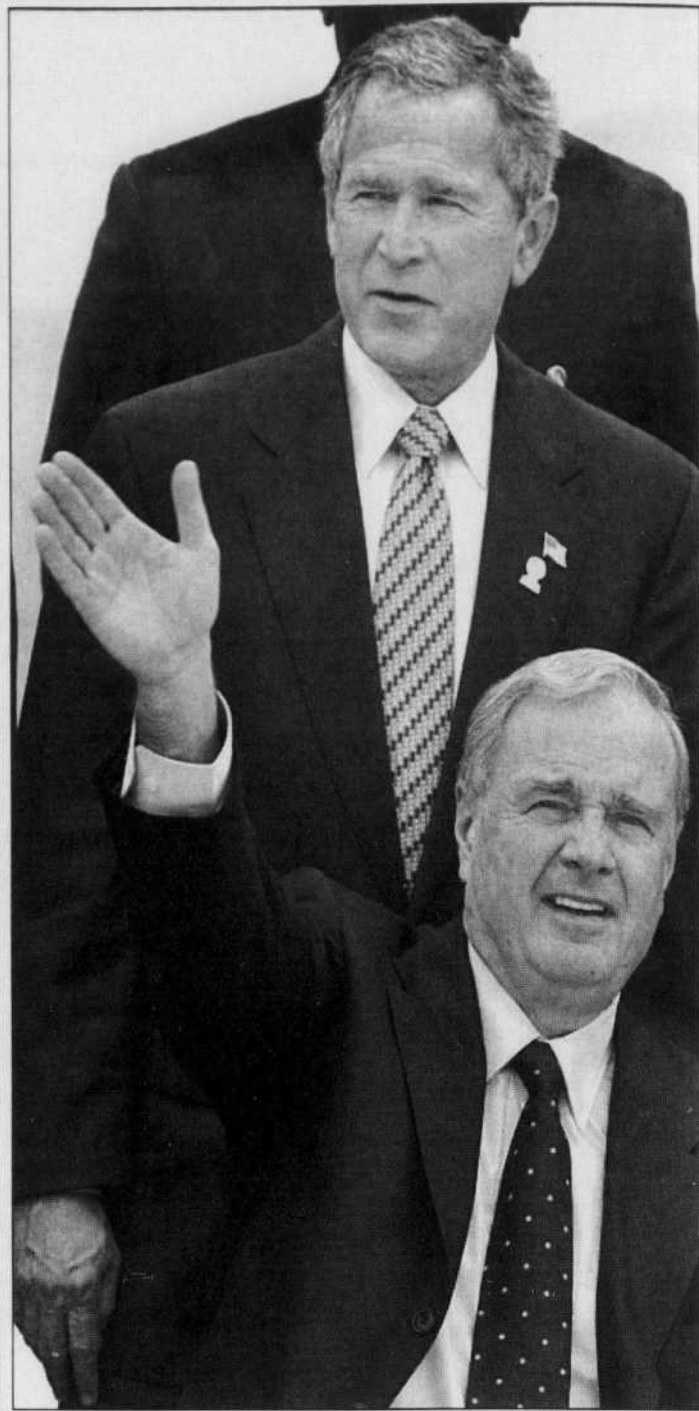
février, le ministre confirme les prix en vigueur que doivent garantir les compagnies pharmaceutiques.

Mais l'effet pervers, c'est que les nouveaux médicaments d'origine ou les nouveaux produits génériques, qui viennent d'être approuvés par Santé Canada et que le Conseil du médicament aurait dû inclure dans la nouvelle liste, ne seront pas le 1^{er} février. Dans le cas des nouveaux médicaments d'origine, le gouvernement fait des économies car les nouvelles molécules sont souvent très chères. En revanche, l'introduction des produits génériques, à mesure que les brevets des médicaments d'origine viennent à échéance, permet au gouvernement de réaliser des économies de 30 % à 40 % en moyenne, selon l'industrie.

Au cabinet de M. Couillard, on

indique que le Conseil du médicament procédera par amendements à la liste afin d'ajouter les nouveaux produits à la liste avant sa révision le 1^{er} juin. On ne sait pas si cette mesure d'exception s'appliquera aux nouveaux médicaments génériques.

Les fabricants de produits génériques réclament que le gouvernement québécois ajoute les nouveaux médicaments génériques à la liste dès leur approbation par Santé Canada. Les délais peuvent s'étendre de six à neuf mois, a indiqué M. Keon, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour l'État. En Colombie-Britannique, les produits génériques sont approuvés quelques semaines seulement après leur homologation par Santé Canada, a soutenu M. Keon.



Le premier ministre Paul Martin à l'issue du Sommet des Amériques, qui se tenait à Monterrey, au Mexique. En arrière-plan, le président américain George Bush.

Conclusion du Sommet des Amériques

La ZLEA verra le jour en janvier 2005

Bush n'a pas obtenu l'inclusion d'une «clause de transparence»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Monterrey (Mexique) — Le Sommet des Amériques s'est terminé hier par un accord pour lancer aux dates prévues, c'est-à-dire en janvier 2005, la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), qui englobera 800 millions d'habitants.

La «clause de transparence» concernant la corruption, clause voulue par le président George W. Bush, n'a pas été incluse dans le communiqué. Les chefs d'Etat et de gouvernement des 34 pays de la région se sont engagés seulement à ne «pas accueillir les fonctionnaires corrompus et à aider à leur extradition».

Le président Bush, lui, voulait exclure des sommets de l'Organisation des États américains (OEA) les pays jugés corrompus. Prenant les devants, il a annoncé dès lundi que les États-Unis interdiraient l'entrée sur leur territoire de fonctionnaires corrompus.

Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis avant-hier et hier à Monterrey (Mexique) sont aussi convenus de «lutter contre la pauvreté, de promouvoir le développement social, de parvenir à une croissance économique avec équité et de renforcer la gouvernance de nos démocraties», selon le communiqué appelé *Déclaration du Nuevo Leon*, du nom de l'Etat où se trouve Monterrey.

Les dirigeants déclarent également leur détermination à «affronter les nouvelles menaces contre la sécurité, notamment le terrorisme, la délinquance organisée et le trafic illicite d'armes».

Hier, la Maison-Blanche a fait

d'autres annonces concernant les appels d'offres pour des contrats de reconstruction en Irak, en soulignant qu'ils seront ouverts dans une deuxième phase au Canada, pays qui s'était opposé à la guerre.

Le président américain a profité aussi du sommet de Monterrey pour demander à ses collègues de «travailler à une transition rapide et pacifique à Cuba», pays exclu des sommets des Amériques, et au renforcement de la démocratie au Venezuela, en Haïti, dont le président a annoncé des élections d'ici six mois, et en Bolivie.

Concernant le Venezuela, M. Bush a apporté son appui à ceux qui «luttent pour la démocratie», dans une allusion à l'opposition au président Hugo Chavez, qui a répliqué en louant le régime de Fidel Castro.

Le président mexicain Vicente Fox, le seul à avoir appuyé ouvertement les revendications américaines concernant la ZLEA et la «clause de transparence», a été invité à son ranch de M. Bush, à Crawford (Texas).

De son côté, le Brésil, en dépit d'une certaine froideur à l'égard de Washington, s'est démarqué du Venezuela en évitant les critiques frontales contre l'unilatéralisme américain.

Le président bolivien Carlos Mesa a exposé, pendant le sommet, l'exigence de son pays d'obtenir un accès à la mer, qui a motivé partiellement une rébellion populaire ayant chassé du pouvoir son prédécesseur à la mi-octobre, et il a reçu le soutien des États-Unis, qui organiseront vendredi, avec le Mexique, une réunion à Washington sur ce problème.

EN BREF

Un appel à l'économie d'énergie

(Le Devoir) — Hydro-Québec lance un nouvel appel pressant à la population pour économiser l'électricité au maximum aujourd'hui et demain, alors que la demande pourrait atteindre demain soir les 37 300 MW, soit environ 2300 MW de plus que le record historique de janvier 2003 (34 989 MW). Hydro-Québec compte sur une capacité de production de 38 000 MW et peut, en outre, faire appel aux réseaux voisins qui peuvent fonctionner en sens inverse au profit du Qué-

bec. Les principaux moyens à la disposition des consommateurs d'ici sont: réduire le chauffage électrique de deux degrés dans les pièces occupées et davantage ailleurs, réduire l'éclairage à l'essentiel, limiter l'usage de l'eau chaude, particulièrement le matin et à l'heure du souper, éviter l'utilisation du lave-vaisselle, de la laveuse et de la sècheuse, débrancher les voitures et les ordinateurs à moins de nécessité. Cette nouvelle demande s'explique par les températures qui devraient atteindre -30 °C, sans parler du facteur éolien. Depuis 60 ans, note Hydro, le Québec n'a connu qu'à trois reprises des températures aussi froides en deux jours consécutifs.

Pour retrouver votre ligne, suivez le pointillé.



LAISSEZ-PASSER GRATUIT

Après les Fêtes, retrouvez votre ligne au YMCA. Venez comme vous êtes!

Machines à la fine pointe.

Aucuns frais initiaux à l'inscription.

L'activité physique est l'un des programmes communautaires du YMCA dont la mission est de donner plus de vie à la vie.

VENEZ DÉCOUVRIR NOS COURS ET NOS INSTALLATIONS JUSQU'AU 25 JANVIER 2004

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Tél. _____



Plus de vie à la vie des jeunes, des familles et de la communauté

MONTREAL

Un laissez-passer par personne et pour une journée pendant cette période. Accès au vestiaire général. Apportez une carte d'identité avec photo et un cadenas.

www.ymcamontreal.qc.ca

YMCA Centre-ville
1440, rue Stanley
Montréal
Tél. : (514) 849-8393

YMCA du Parc
5550, avenue du Parc
Montréal
Tél. : (514) 271-9622

YMCA Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque O.
Montréal
Tél. : (514) 845-4277

YMCA
Hochelaga-Maisonneuve
4567, rue Hochelaga
Montréal
Tél. : (514) 255-4651

YMCA
Notre-Dame-de-Grâce
4335, avenue Hampton
Montréal
Tél. : (514) 486-7315

YMCA
Pointe-St-Charles
(sans piscine)
255, avenue Ash
Montréal
Tél. : (514) 935-4711

YMCA St-Laurent
1745, boul. Décarie
St-Laurent
Tél. : (514) 747-9801

YMCA West-Island
230, boul. Brunswick
Pointe-Claire
Tél. : (514) 630-9622

YMCA Westmount
4585, rue Sherbrooke O.
Westmount
Tél. : (514) 931-8046

LE DEVOIR

LE MONDE

Bush procède au lancement aujourd'hui

Le programme spatial n'est pas vendu d'avance

ASSOCIATED PRESS

Washington — Le président américain George W. Bush doit dévoiler aujourd'hui un ambitieux programme spatial centré sur la création d'une station sur la Lune qui ouvrirait la voie à une mission habitée sur Mars. Mais le projet ne semble pas enthousiasmer les Américains et fait l'objet de critiques en raison de son coût.

M. Bush devrait plaider pour la création d'une base permanente sur la Lune dans un délai de 10 à 15 ans et l'envoi d'astronautes sur Mars d'ici 25 à 30 ans. Selon les architectes du projet, l'utilisation de la Lune comme terrain de préparation en vue de partir à la conquête de Mars présente plusieurs avantages: son champ gravitationnel n'est que le sixième de celui de la Terre et il faudrait ainsi moins d'énergie et d'argent pour lancer des vaisseaux depuis l'astre.

La Lune est également proche de la Terre et donc facilement accessible — elle est située à trois jours de vol alors qu'il faut compter six mois pour atteindre Mars — et ses pôles pourraient contenir de l'eau gelée. Les astronautes pourraient mettre au point de nouvelles technologies et mener des exercices de simulation à la surface.

«La Lune est le bon terrain d'essai, et c'est là que nous devons aller», estime Don Nelson, un ingénieur à la retraite de la NASA, qui a connu les programmes Gemini et Apollo ainsi que les navettes spatiales.

Pour mener à bien son programme, M. Bush aurait l'intention d'abandonner d'ici 2010 le programme des navettes spatiales, qui restent clouées au sol depuis la catastrophe de Columbia, il y a un an.

Les navettes sont le seul moyen d'acheminer jusqu'à la Station spatiale internationale (ISS) la majeure partie du matériel nécessaire à son fonctionnement, mais d'ici la fin de la décennie, les États-Unis auront rempli leur engagement envers l'ISS, ont expliqué dimanche sous couvert de l'anonymat des responsables américains.

Reste la question du coût. M. Bush ne prévoirait pas une hausse spectaculaire du budget de la NASA. Le secrétaire au Trésor, John Snow, assure que le nouveau programme spatial ne nuira pas à l'objectif de réduction de moitié du colossal déficit américain dans les cinq prochaines années.

John Snow souligne que le projet sera mené «dans le cadre de la responsabilité budgétaire». Il a précisé que le prochain budget, qui sera envoyé au Congrès le 2 février, inclura le projet spatial ainsi qu'un plan de réduction du déficit. «Nous pouvons faire les deux», a-t-il affirmé dans une entrevue à la chaîne ABC. Le secrétaire au Trésor a récemment estimé que le déficit fédéral atteindrait quelque 500 milliards de dollars cette année.

Selon un sondage commandé par l'Associated Press, les Américains ne sont pas vraiment emballés par le projet du président. Ils seraient ainsi 55 % à souhaiter que l'argent de l'Etat soit utilisé pour des programmes nationaux plutôt que dans la recherche spatiale.

«George Bush doit venir d'une autre planète s'il pense qu'avec ses priorités budgétaires, nous pouvons aller là-bas et en même temps renforcer l'Amérique», a ironisé le sénateur Joe Lieberman, l'un des candidats à l'investiture démocrate pour la présidentielle de novembre. «Où est la hausse d'impôts pour financer [ce projet]», a de son côté demandé Howard Dean, le candidat démocrate actuellement le plus en vue.

Le projet de M. Bush suscite même la perplexité chez des conservateurs et des partisans du président au Congrès. «Toute décision sur l'avenir des missions habitées dans l'espace doit être prise dans le contexte des réalités budgétaires», a fait valoir Sherwood Boehlert, président républicain de la commission scientifique de la Chambre des représentants.

Pour le vingtième anniversaire de la mission pionnière Apollo 11, en 1989, le président George Bush père s'était prononcé pour une colonisation de la Lune et une expédition martienne mais le projet n'a pas vu le jour en raison de son coût prohibitif.

Personne ne sait ce que le plan de George Bush fils pourrait coûter, ni comment la NASA le financerait. Selon une estimation informelle, la facture d'une mission habitée sur Mars pourrait atteindre 1000 milliards de dollars.

Aristide annonce des élections législatives

AGENCE FRANCE-PRESSE

Monterrey — Le président haïtien Jean-Bertrand Aristide a promis hier, lors d'une conférence de presse au sommet des Amériques de Monterrey (Mexique), la tenue d'élections législatives dans son pays «dans les prochains six mois».

«La date précise n'est pas encore fixée et il faudra dialoguer avec l'opposition pour trouver le meilleur moment, a-t-il dit. Je suis très content d'organiser ces élections et je propose donc le prochain semestre pour le dialogue avec les milieux de l'opposition, de la société civile et des hommes d'affaires», a-t-il dit.

«Haïti devra respecter le langage des urnes», a ajouté M. Aristide, soulignant que son pays fait «l'apprentissage de la démocratie». Nous avons eu 32 coups d'Etat et il faut maintenant respecter le principe de la démocratie. Il a encore indiqué qu'il souhaitait la collaboration de l'Organisation des États américains (OEA) pour envoyer des observateurs aux élections.

Interrogé sur les incidents des derniers jours dans son pays, M. Aristide a dit qu'il «n'est pas possible d'accepter cette violence». «Les étudiants ne sont pas contents, et moi non plus. Ils ont le droit d'exprimer leurs opinions, mais il faut distinguer les vrais des faux étudiants», a-t-il dit.

Haïti se retrouve sans Parlement à compter d'hier faute d'avoir su organiser à temps des élections alors que la mobilisation s'intensifie pour réclamer la démission du président Aristide. Au lendemain d'une manifestation dans la capitale qui a réuni jusqu'à 30 000 personnes, le chef d'Etat avait appelé lundi ses compatriotes à retrouver «la paix» et «la compréhension».

Crise politique en Iran

Menace d'une démission collective des réformateurs

SIAVOSH GHAZI
AGENCE FRANCE-PRESSE

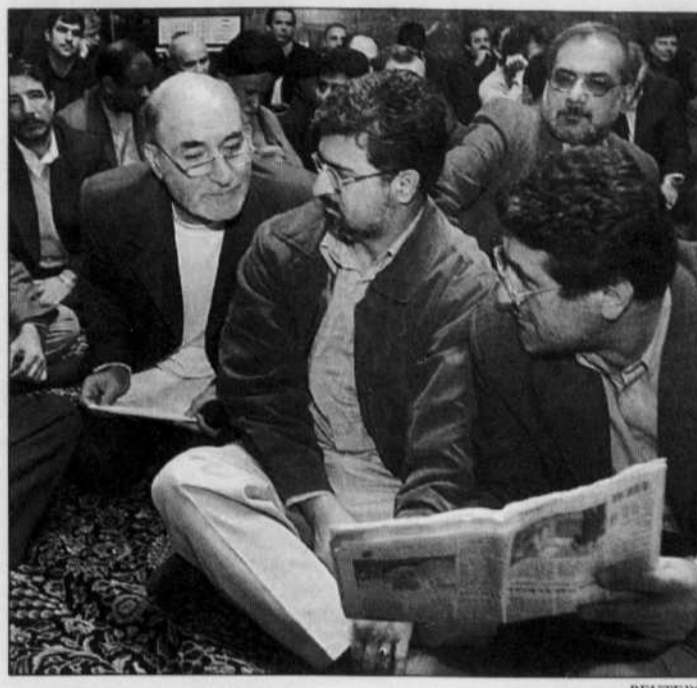
Téhéran — Le président iranien Mohammad Khatami a menacé hier d'une démission collective des réformateurs si les organes conservateurs à l'origine du rejet massif des candidats réformateurs aux élections de février ne revenaient pas sur leur décision, qu'il a qualifiée de «partiale».

«Nous partions ensemble [ou] nous resterons ensemble; j'estime que nous devons rester fermes, et si un jour on nous demande de partir, nous partions tous ensemble», a déclaré l'ayatollah Khatami en recevant les 27 gouverneurs de province qui avaient menacé de démissionner dans le cas où l'invalidation de près de 45 % des candidats aux élections législatives serait maintenue.

«Les critères sur la base desquels les décisions [de rejet ou non des candidatures] doivent être prises n'ont pas été respectés et il faut une révision», a ajouté M. Khatami, dont les propos étaient cités par l'agence officielle IRNA. En plus des 27 gouverneurs, une douzaine de ministres et de vice-présidents ont menacé de démissionner. «Ce qui a été fait pour les rejets de candidatures n'est pas convenable. Je demande donc aux gouverneurs de résister avec fermeté lorsqu'ils disposent de preuves» contre ces rejets, a-t-il dit.

Une grave crise politique a éclaté dimanche en Iran après l'annonce du rejet d'environ 3600 candidats (dont 84 députés réformateurs sortants) aux législatives du 20 février par les commissions de surveillance des élections, qui dépendent du Conseil des gardiens de la Constitution, aux mains des conservateurs.

La plupart des candidats ont été rejetés pour «non-respect de l'islam» et «non-fidélité à la Constitution et au principe de vélayat faghih», soit la primauté du religieux dans les affaires politiques, dont découlent les pouvoirs étendus du guide suprême. M. Khatami a ajouté qu'il avait eu des discussions avec le guide suprême de la République islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, et les



Lecture du Herald Tribune lors du sit-in.

autres responsables du pays. «Si les critères du guide suprême sur le rejet des candidatures et sur la participation des gens [aux élections] sont respectés par le Conseil des gardiens de la Constitution, les inquiétudes seront levées», a déclaré M. Khatami, qui a émis l'espoir que «le Conseil des gardiens revienne sur les rejets de candidatures décidés par les commissions de surveillance». «Je ne suis pas pessimiste et j'espère que les discussions donneront le résultat voulu», a-t-il dit.

«République islamique»

Un peu plus tôt dans la journée, le président du Parlement, le réformateur Mehdi Karubi, avait affirmé que «certaines commissions de surveillance [avaient] peut-être pris leur décision sur la base de positions partiales», émettant l'espoir que «les contacts et les discussions avec le Conseil des gardiens de la Constitution aient un résultat positif».

Toutefois, Mohammad Jahromi, porte-parole de la Commission centrale de surveillance des élections,

qui dépend du Conseil des gardiens, a déclaré que ce conseil ferait «son devoir juridique et religieux et ne [céderait] pas devant les pressions et les chantages», a rapporté l'agence officielle IRNA. «Les électeurs ne veulent pas que des gens corrompus, des hooligans ou ceux qui ne croient pas à l'islam puissent être candidats», a dit M. Jahromi. Les partisans de la démocratie libérale occidentale doivent savoir que l'Iran est une république islamique.»

«Ma mission historique à ce stade est d'empêcher [...] la prise des leviers du pouvoir par des méthodes illégales, et je ne le supporterai pas», a déclaré le président Khatami.

Pour la troisième journée consécutive, quelque 80 députés réformateurs ont organisé un sit-in pour protester contre les rejets de candidatures. Quelque 2000 religieux se sont réunis dans la ville sainte de Qom pour fustiger les députés contestataires «traîtres» et ont menacé de «venir à Téhéran» si le sit-in des députés continuait.

Saddam Hussein aurait négocié sa reddition

Un journaliste irakien raconte comment le dictateur a mis un terme à sa cavale

MICHEL BÔLE-RICHARD
LE MONDE

Bagdad — «Saddam a capitulé, il s'est rendu»: sous ce titre, Abdul Hamid al-Saïh, journaliste au quotidien al-Azzaman (Le Temps), raconte, dimanche 11 janvier, sans donner tous les détails, pourquoi et comment Saddam Hussein, traqué par toute l'armée américaine, a décidé de mettre un terme à des tractations. Selon «les dernières nouvelles apportées par un parent du raïsi qui s'est rendu à l'endroit où il avait été appréhendé», c'est-à-dire une ferme près de Tikrit, le scénario aurait été le suivant.

Le dictateur en fuite aurait demandé à l'un des deux hommes de son village natal qui l'ont accompagné dans ses différents refuges depuis la chute de Bagdad, le 9 avril 2003, de se rendre «à l'extérieur de l'Irak pour discuter avec les Américains afin de négocier sa reddition». Les conditions fixées auraient été énoncées ainsi: «Ne pas être tué lors de l'arrestation; être traité comme un prisonnier de guerre; ne pas être condamné à mort et ne pas être remis au Conseil intérimaire de gouvernement ou à n'importe quelle autre autorité irakienne.» L'administration Bush les aurait finalement acceptées, sans que l'on sache si cette décision a donné lieu à des tractations. Abdul Hamid al-Saïh précise que l'opération a été menée en présence du voisin de Saddam Hussein, qui, en raison de la «morale arabe», n'avait pas vendu la mèche, et avec l'appui des forces militaires, «par précaution».

Le journaliste rappelle les circonstances de l'interpellation de Saddam Hussein, sa sortie les mains en

l'air, ses échanges avec l'officier américain et notamment la transmission des salutations du président Bush, ainsi que l'intention affichée par le captif de négocier. Autant d'éléments qui, pour Abdul Hamid al-Saïh, démontrent que Saddam Hussein s'est rendu et s'est plié aux examens auxquels il a été soumis d'une façon «docile et passive». «Il a eu de la chance de ne pas tomber entre les mains d'Irakiens», précise-t-il avant de signaler que le tyran déchu a eu l'air étonné et contrarié lorsqu'il a été présenté, par la suite, à quatre membres du Conseil intérimaire de gouvernement (CIG), puisque cela pouvait sembler contraire à l'une des conditions qu'il avait formulées. La décision des autorités américaines de lui accorder le statut de prisonnier de guerre serait une preuve supplémentaire à l'appui de ces informations. De plus, le fait que la prime de 25 millions de dollars n'a pas été versée au délateur accrédite la thèse de la capitulation. Selon le voisin de Saddam Hussein, ce dernier était devenu, au cours des derniers temps, «dépressif, silencieux et fatigué. Il ne parlait plus». Le fugitif, à bout de forces, aurait donc choisi de négocier ce qui apparaît comme une reddition et non pas une arrestation.

«Qu'il ait été arrêté ou qu'il se soit rendu, cela n'a plus d'importance», écrit le journaliste. Saddam Hussein s'est livré pour sauver sa tête car elle est plus importante que sa réputation, celle de ses enfants, de sa famille, de son histoire et de sa dignité.»

«En se rendant, ajoute-t-il, il s'est moqué de la résistance de toute personne qui se sacrifie pour sa pensée, sa terre et ses convictions. Ainsi a-t-il mis fin à la plus grande tricherie qu'aient connue les Arabes, les musulmans et surtout les Irakiens.»

Le «D' La Mort» s'enlève la vie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Le médecin britannique Harold Shipman, l'un des pires tueurs en série de l'Histoire, soupçonné d'avoir tué plus de 200 de ses patients, a été retrouvé pendu dans sa cellule hier matin, les autorités pénitentiaires privilégiant la thèse du suicide.

Harold Frederick Shipman, «Fred» pour ses proches, qui aurait eu 58 ans aujourd'hui, s'est pendu avec les draps de son lit, après les avoir accrochés aux barreaux de la fenêtre de sa cellule dans la prison de Wakefield (nord de l'Angleterre), ont affirmé les services pénitentiaires.

Le D' Shipman, inscrit dans les annales judiciaires sous le sobriquet de «Docteur la mort», a été déclaré mort à 8h10, toutes les tentatives pour le ramener ayant échoué. Son corps a été transporté au centre médico-légal de Sheffield, où une autopsie devait être menée. Rien ne laissait présager son suicide, ont souligné les autorités pénitentiaires britanniques, hier, auprès de l'AFP, même si ses conditions de détention étaient moins favorables depuis décembre, en raison d'une attitude «non coopérative» avec le personnel.

Les autorités pénitentiaires ont ouvert une enquête,

«comme pour tout décès en prison». L'avocat du D' Shipman, Giovanni di Stefano, a demandé «une enquête complète et sérieuse», précisant que son client avait l'intention de déposer un appel de sa condamnation. «Le D' Shipman n'a jamais accepté sa culpabilité et n'a jamais reconnu aucun des crimes pour lesquels il a été condamné», a affirmé M' di Stefano, dans une entrevue donnée à la chaîne Sky News. «Quelque chose n'est pas très clair... mais je ne lance aucune accusation», a-t-il poursuivi, sans autres commentaires.

Le ministre de l'Intérieur, David Blunkett, avait décidé en juin 2002 que Shipman passerait le restant de ses jours en prison. Soupçonné d'avoir tué au moins 215 de ses patients au cours d'une carrière de 23 ans comme médecin généraliste à Hyde, près de Manchester, celui que le Times avait qualifié de «Mengele britannique» avait été condamné à la prison à perpétuité en janvier 2000 pour le meurtre de 15 personnes entre 1975 et 1998. Mais son CV de tueur en série pourrait être encore plus étoffé. Selon un rapport publié en juillet 2002, ce médecin de famille barbu à l'allure paisible aurait tué jusqu'à 260 personnes, en général des femmes d'un certain âge qui vivaient seules et qu'il tuait par surdose de morphine ou d'héroïne.

Paul O'Neill nie avoir trahi des secrets d'Etat

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'ancien secrétaire au Trésor, Paul O'Neill, qui a tenu des propos très critiques sur l'administration Bush, a assuré hier sur NBC qu'il n'avait pas violé de secrets en se confiant à un journaliste pour un livre qui sera publié dans les prochains jours.

Le département du Trésor a annoncé lundi l'ouverture d'une enquête pour déterminer si O'Neill n'avait pas violé la confidentialité de documents officiels. L'enquête doit déterminer si l'ancien secrétaire au Trésor a utilisé des informations classées en se confiant à Ron Suskind, un journaliste du Wall Street Journal, pour le livre *Le Prix de la loyauté*.

«La vérité est que je n'ai pris aucun document [...]. J'ai demandé au responsable juridique du Trésor de me transmettre les documents que j'étais autorisé à avoir en ma possession», s'est défendu O'Neill.

Le livre dont des extraits ont été publiés par la presse affirme notamment que la chute de Saddam Hussein était une priorité de Bush avant les attentats du 11 septembre 2001. Selon Suskind, O'Neill aurait eu accès à des documents, dont certains «secrets», pour étayer ses propos.

O'Neill s'est défendu en indiquant que s'il y a eu une erreur, elle provient du responsable juridique du département au Trésor.

«Environ trois semaines après [ma demande], le responsable juridique m'a envoyé une série de CD que, sincèrement, je n'ai jamais ouverts. Je les ai donnés à Ron», a-t-il expliqué.

«Selon la loi, le responsable juridique n'est pas censé me transmettre des documents classés, a ajouté O'Neill. Si des informations secrètes en faisaient partie, ce serait une erreur de la part du responsable juridique.»

De la rancœur, selon Rumsfeld

Le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a laissé entendre que les propos de l'ancien secrétaire au Trésor étaient liés à sa «rancœur».

M. O'Neill avait été contraint à la démission fin 2002 après avoir publiquement critiqué la politique de réductions d'impôt du président George W. Bush.

M. Rumsfeld a indiqué, lors d'une conférence de presse hier au Pentagone, avoir appelé M. O'Neill, à deux reprises, au sujet des rumeurs sur la prochaine publication d'un livre «de rancœur, l'un de ces trucs vus de l'intérieur».

La première fois, selon M. Rumsfeld, M. O'Neill a tout simplement démenti.

Au second appel, «il n'y a pas très longtemps, juste deux ou trois jours avant que cette histoire ne commence à apparaître dans la presse, je lui ai dit: "Paul, tu n'as pas fait ça quand même? Je ne peux pas le croire." Et il a répondu: "Bon, il va y avoir des gens qui vont le percevoir comme ça"», a raconté M. Rumsfeld.

EN BREF

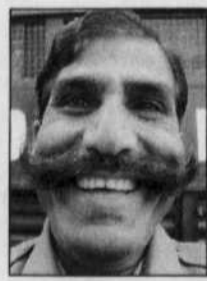
Hélicoptère abattu

Tharhar (AFP) — Un Apache américain a été abattu hier à l'ouest de Bagdad. L'hélicoptère AH-60 a été abattu à l'ouest de Bagdad, vraisemblablement par «un tir ennemi», a affirmé un porte-parole militaire, ajoutant que les deux membres d'équipage ont survécu. Aucun autre détail n'a été donné de source militaire sur les raisons de la chute, mais un paysan a indiqué avoir vu deux hélicoptères volant très bas et une missile toucher l'un d'eux. L'attaque a eu lieu à 35 km au nord-ouest de la ville rebelle de Falloujah. Cette région est contrôlée par la 82^e division aéroportée. Au moins 15 hélicoptères se sont écrasés en Irak, dont au moins neuf par suite de tirs hostiles, depuis le 1^{er} mai, date à laquelle le président George W. Bush a annoncé la fin des principaux combats dans ce pays. Neuf soldats américains ont été tués quand un UH-60 Blackhawk a été la cible jeudi de «tirs ennemis» près de Falloujah et un autre a été tué quand des tirs ont atteint un hélicoptère OH-58 Delta Kiowa le 2 janvier.

Peau lisse, pas de prime

New Delhi (Reuters) — Les

policiers d'un État du nord de l'Inde recevront une prime de 30 roupies (52 centimes d'euro) par mois pour se laisser pousser la moustache, qui leur conférerait plus d'autorité, rapportait hier un journal indien. Des études ont montré que les policiers moustachus étaient pris plus au sérieux, a déclaré à *The Asian Age* un responsable de la police de l'État de Madhya Pradesh. Le style et la forme des moustaches des policiers seront toutefois surveillés afin de s'assurer qu'elles ne leur donnent pas l'air méchant, a-t-il précisé.



REUTERS

Grippe aviaire

Hanoi et Bangkok (Reuters) — L'est de l'Asie est confronté à une nouvelle alerte sanitaire, l'OMS ayant rapporté hier que trois Vietnamiens étaient bien morts de la grippe aviaire, transmise à l'homme par les poulets, ce qui est un fait rare. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est toutefois voulue quelque peu rassurante en soulignant que, «à l'évidence, pour l'heure, il n'y a aucun signe de transmission [de la grippe aviaire] entre les hommes». Selon le docteur Shigeru Omi, de l'OMS, les conséquences seraient désastreuses si le virus de la grippe aviaire «accrochait» à celui de la grippe humaine et se transmettait ainsi facilement entre humains. «Le virus nouveau qui apparaît serait hautement pathogène et transmissible», a déclaré Omi, directeur régional de l'OMS pour le Pacifique occidental. Des résultats d'analyses, annoncés hier, ont confirmé que deux enfants et un adulte d'Hanoi avaient attrapé le virus H5N1 de la grippe aviaire et en étaient morts. Ces trois malades appartiennent à un groupe de 14 personnes qui, à Hanoi et dans les environs, ont contracté ce que l'OMS a appelé une grave affection respiratoire. Douze sont décédées, mais, souligne l'OMS, rien ne prouve qu'elles aient toutes attrapé la grippe aviaire.

É D I T O R I A L

Un nettoyage nécessaire

D'une rébellion à l'autre — et il y en a eu plusieurs ces dernières années —, le scénario suivi par les contestataires de Kanesatake n'a jamais varié: intimidations, détournements démocratiques, actes criminels. Aussi tonitruants soient-ils, ces rebelles ne sont pas de simples opposants au grand chef James Gabriel mais bien des ennemis de la démocratie.

Cette fois-ci, c'est le changement de chef de police qui alimente la hargne à Kanesatake. Au printemps dernier, c'était la présence même d'une police autochtone, et auparavant encore, l'élection de James Gabriel, partisan de l'ordre dans sa communauté.

Les adversaires de ce dernier ont chaque fois les mots pour tout justifier. À quoi bon un corps de police quand ce budget pourrait servir pour les jeunes ou à la santé? disait-on l'an dernier. Cette année, on invoque le droit de faire le commerce de cigarettes dans la réserve — de la contrebande en fait — pour contester le fait que M. Gabriel et ses partisans au Conseil de bande aient congédié un chef de police trop laxiste devant les activités criminelles.

Jamais à court d'idées, les dissidents n'ont d'ailleurs eu de cesse de faire la vie dure à James Gabriel depuis que celui-ci s'est donné pour mandat de nettoyer Kanesatake de ses bandits, acquinés au crime organisé. Cinq mois après qu'il eut été élu, en 2001, ses adversaires ont ainsi organisé un référendum — annoncé le lundi, tenu le jeudi! — pour le destituer, en tripotant la question et en restreignant le nombre d'électeurs. M. Gabriel contestera le procédé en Cour fédérale, qui lui redonnera son poste en 2002. Mais le harcèlement à son égard n'a jamais cessé, et lui n'a jamais cédé.

C'est une détermination que lui et sa famille paient cher, tout comme ses concitoyens, qui vivent la peur, les barricades ou les coups de feu intempestifs. Mais c'est la seule attitude possible, même si la marge de manœuvre de M. Gabriel est terriblement étroite. Car où trouver des appuis quand tout dégénère?

Ainsi, depuis la crise d'Okta, un consensus s'est créé dans ce Kanesatake autrement divisé: la haine profonde envers la Sûreté du Québec.

Que James Gabriel y fasse trop rapidement appel, il perd toute crédibilité auprès des siens. Néanmoins, sol autochtone ou pas, le Québec tout entier est une société de droit: il ne saurait être question qu'un élu légitime plie devant les menaces. Le soutien du gouvernement Charest à M. Gabriel devra donc être inconditionnel lorsque celui-ci jugera l'heure venue de demander de l'aide. Québec fera alors la preuve qu'il sait la différence entre la juste prudence et le déplorable attentisme.

Ottawa, lui, se lave les mains de tout. Encore hier, on considérait les événements actuels comme une «affaire de police» alors que c'est bel et bien le ressort démocratique d'une communauté qui est en jeu.

Quant à l'Assemblée des Premières Nations, on y manie toujours la vacuité diplomatique. Hier, son porte-parole, Ghislain Picard, paraissait surtout soucieux du sort des policiers de la vingtaine de communautés autochtones appelés en renfort — geste heureux! — à Kanesatake. Certes, M. Picard a condamné l'incendie dont le chef Gabriel a été victime, mais sans le situer dans le contexte des dernières années, qui fait voir à quel point ce qui se passe aujourd'hui ne relève pas de l'incident isolé.

On fera valoir que ce tableau d'ensemble est délicat à dresser, d'autant plus que la population est divisée et qu'il faut garder l'espace pour la médiation. Mais si les porte-parole autochtones n'appellent pas eux-mêmes, avec faits à l'appui, au grand nettoyage des éléments mafieux qui gangrènent certaines communautés, qui d'autre le fera?

jboileau@ledevoir.ca

L'affaire O'Neill

La garde rapprochée de George Bush a beau se répandre en commentaires acides sur la personne de l'ex-secrétaire au Trésor Paul O'Neill, elle ne parviendra pas à éluder l'essentiel: dès son entrée en fonction, l'administration en place avait la ferme intention de renverser Saddam Hussein. Dans un livre à paraître ces jours-ci — *The Price of Loyalty* par Ron Suskind —, ainsi que dans l'entrevue accordée à CBS, l'ex-ministre américain des Finances confie et souligne que le dossier irakien fut l'obsession de Bush et des siens dès le début.

En homme soucieux des détails, O'Neill a noté dans ses carnets que l'actuel secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a abordé la question irakienne dès le mois de février 2001. On précisera au passage qu'en tant que secrétaire au Trésor, O'Neill participait d'office aux délibérations du Conseil national de la sécurité. Partisan enthousiaste du plan avancé par Rumsfeld ainsi que par le vice-président Dick Cheney, le président Bush, de rappeler O'Neill, aurait tenu des propos se résumant au fameux adage «La fin justifie les moyens». Plus exactement, Bush aurait martelé: «Donnez-moi les moyens de justifier une guerre à l'Irak.»

L'approche adoptée par Bush en la matière a ceci de riche qu'elle précise la culture politique de Bush mais aussi de Rumsfeld et Cheney. Ces personnages qui voient aux destinées de la première puissance du globe sont obsédés par l'idéologie et les considérations électorales. Il n'est jamais possible, d'avouer, inquiet, O'Neill, de faire une analyse rationnelle ou empirique des dossiers qui tous les jours aboutissent dans le bureau ovale.

Bush est «un aveugle entouré de sourds». Il n'écoute pas. Il est dénué de curiosité, façon polie de confier qu'il n'a ni l'intelligence du questionnement, ni celle de l'écoute. À sa manière, Bush s'avère un croisé. Le président en exercice est si sûr de son fait, de son droit, que plus d'un collaborateur a rapidement réalisé que les débats étaient inutiles. Ainsi, lorsque O'Neill voulait défendre un point, il savait qu'il allait perdre avant d'aborder le sujet.

À cet égard, les discussions entourant la politique fiscale arrêtée par Bush sont éloquentes. O'Neill et Alan Greenspan, le patron de la Réserve fédérale, ont beau avoir mis en garde l'administration, avoir signalé à Bush que les déductions fiscales étaient si généreuses et si injustement réparties, rien n'y fit. Bush et Cheney les ont tournés comme une crêpe en leur signifiant que, puisqu'ils avaient remporté les élections à mi-mandat, ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient. Fire, Cheney est allé jusqu'à tancer O'Neill en soutenant que les déficits enregistrés par Ronald Reagan n'avaient eu aucun effet. Sauf... une récession de deux ans à la fin des années 80!

À lire les souvenirs de Paul O'Neill, ex-président du géant Alcoa qu'on ne peut pas soupçonner d'infantilisme gauchiste, sur les politiques employées par Bush sur les fronts irakien et économique, on a la nette impression que la Maison-Blanche est à l'image d'un bateau ivre. Prions pour qu'elle ne se transforme pas en une nef des fous.



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La frénésie des barrages

Monsieur Sam Hamad

Vous avez, il y a quelque temps, émis la possibilité que de nouveaux petits barrages soient dévolus à l'entreprise privée et que les projets de moins de cinq mégawatts ne soient assujettis à aucune étude du BAPE. Les autres projets seraient alors traités indépendamment, comme ce fut le cas pour le projet d'Angliers.

Dans un premier temps, nous ne comprenons pas quelle frénésie pousse nos gouvernements dans une telle direction. Non seulement la démonstration sérieuse du besoin de telles installations reste-t-elle à faire, mais le développement des énergies alternatives offre des possibilités qui n'ont jamais été sérieusement explorées par le gouvernement ou sa société d'Etat.

Nous comprenons, par contre, l'intérêt des administrations municipales pour ces projets. Elles y voient la possibilité de renflouer des finances sérieusement mises à mal par les nouvelles responsabilités qui sont venues sans s'accompagner des fonds nécessaires. Nous croyons que le gouvernement du Québec ne devrait pas encourager de telles attitudes et devrait trouver d'autres moyens de régler le problème du financement des municipalités.

Devant cette situation, la Coalition Eau Secours! ne voit pas de raisons sérieuses de construire de nouveaux barrages ou même de remettre en service d'anciens, quelle que soit la quantité d'électricité produite.

Mais, si le programme devait tout de même avoir votre appui, il devrait minimalement être soumis à des audiences génériques du BAPE. Il faut pouvoir discuter publiquement de tous les aspects de ce choix de société plutôt que des avatars particuliers de l'installation d'un petit barrage à tel ou tel endroit particulier. Les intervenants, à commencer par la commission Doyon, sont d'accord pour recommander la tenue d'audiences génériques dans les projets d'énergie nouvelle.

De plus, sans aucune classification des rivières, il serait impensable d'en discuter l'utilisation à la pièce, souvent sur une base régionale,

à la merci des petits intérêts locaux de plus en plus exacerbés par les politiques nationales.

La Coalition Eau Secours! ne voit pas la nécessité des petits barrages, mais elle croit que les impératifs de la plus élémentaire démocratie exigent qu'un débat public et générique soit tenu sur cette question et que le BAPE est un lieu valable pour ce faire.

Nous vous remercions, M. le ministre, de l'attention que vous porterez à cette requête et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

André Bouthillier
président, Coalition Eau secours!
Montréal, le 8 janvier 2004!

Du temps pour les enfants

Nous sommes plusieurs à vouloir fonder une famille de trois, quatre, voire cinq enfants. Ce qui nous en empêche: le temps, certes, mais aussi l'argent. Le temps, car une année payée avec son enfant, c'est insuffisant. À 55 % de son salaire, c'est aberrant. Je l'ai vécu dernièrement. Mon congé de maternité s'est terminé en décembre dernier. Depuis le 7 de ce mois, je reste à la maison sans salaire. Ma petite n'a que 10 mois. Elle a besoin de moi. Je reste avec elle, mais le budget est mince avec le salaire moyen de mon conjoint. La dernière année n'a pas été celle de la richesse. Je ne recevais que 55 % de mon salaire antérieur. Lorsque l'on regarde ce tableau, on en déduit que la société canadienne n'aime pas et ne respecte pas ses enfants. Le projet d'assurance parentale présenté en 2000 par le gouvernement québécois péquiste à l'Assemblée nationale et appuyé par plusieurs organisations, dont la FFQ et l'AFEAS, est plus généreux.

D'abord du fait qu'il se dissocie du programme canadien d'assurance-emploi, ce qui le rend plus universel. Les travailleuses occupant un emploi à temps partiel, saisonnier ou contractuel sont moins à risque d'être exclues du régime. Ce programme a aussi l'avantage de présenter différentes formules aux parents, qui varient en temps et en argent. Selon le nombre moins éle-

vé ou plus élevé de semaines de congé, la rémunération versée est plus ou moins grande. À mon avis, c'est déjà mieux que le système actuel. Je suis donc heureuse d'apprendre que le gouvernement de Paul Martin prévoit reprendre les discussions sur ce point et en venir à une entente avec le Québec. Ce geste marquerait vraiment une rupture avec le gouvernement de monsieur Chrétien, qui faisait la sourde oreille, au détriment des enfants et de leurs parents. J'y verrais une lueur d'espoir pour la reconnaissance sociale et économique du travail des mères (et parfois des pères) qui restent à la maison avec leurs enfants en bas âge.

Mélanie Boucher
Québec, le 10 janvier 2004

Un SCRS convaincant

Ainsi donc, deux policiers du Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) spécialistes des affaires terroristes sont candidement allés chez le militant altermondialiste Guillaume Tremblay pour lui demander si Amir Khadir entretenait des liens avec des organisations terroristes. Il est effarant de constater que des deniers publics issus de nos impôts sont consacrés à l'échafaudage de présumptions aussi paranoïaques. Comment peut-on prêter foi à des informations ainsi échangées à la pièce contre de l'argent?

Si Guillaume Tremblay avait accepté l'accès facile à des subventions qu'on lui a offert, on a peine à imaginer de quoi il aurait pu convaincre le SCRS au sujet d'Amir Khadir. Combien de dossiers de présumés «terroristes» sont ainsi gonflés par l'appât du gain? En croisant ces faits troublants avec les fuites issues du milieu policier dans les médias alléguant que le dossier de la GRC sur Maher Arar, victime de torture en Syrie, contient prétendument des éléments incriminants «à faire dresser les cheveux sur la tête», on ne peut que se laisser convaincre d'une chose: Maher Arar est innocent.

Christian Gagnon
Montréal, le 9 janvier 2004

LIBRE OPINION

Justice administrative: une réforme à terminer

BERNARD CLICHE
AVOCAT

Le ministre de la Justice, Marc Bellemare, présente cette semaine en commission parlementaire le projet de loi 35 visant à modifier la Loi sur la justice administrative. Ce projet de loi mérite notre appui puisqu'il contribuera à assurer aux citoyens, tant les individus que les entreprises, l'accès à une justice de qualité, dans des délais raisonnables, lorsqu'ils seront aux prises avec les décisions de l'administration publique, que ce soit celles de la CSST, de la SAAQ, de l'Aide sociale ou autre.

La réforme du ministre Bellemare ne sort pas de nulle part. En fait, depuis le début des années 70, de nombreux comités ou groupes de travail ont tour à tour recommandé d'importantes modifications à la loi afin d'améliorer, souvent sans succès, le sort des gens qui ont contesté les décisions de l'Etat. Mentionnons le rapport du groupe de travail sur les tribunaux administratifs en 1970, le document d'orientation en droit administratif en 1983 ou le rapport Ouellette en 1987.

Peu importe les partis politiques, plusieurs ministres de la Justice ont également essayé, au fil des ans, de faire adopter des mesures législatives visant à améliorer la justice administrative québécoise, qui en avait bien besoin. Ainsi, Herbert Marx, à la fin des années 80, et Gil Rémillard, au début des années 90, n'ont pas réussi à faire adopter une loi sur la justice administrative et sur les tribunaux administratifs.

En fait, ce n'est qu'en 1998 que le ministre Paul Bégin est parvenu à faire adopter la Loi sur la justice administrative, qui créait notamment le Tribunal administratif du Québec et avait le mérite de s'attaquer à plusieurs problèmes criants, comme celui du statut précaire des décideurs et la trop grande diversité des organismes d'appel. Cependant, le projet de loi du ministre Bégin tel qu'adopté et que nous connaissons encore aujourd'hui laissait en plan diverses lacunes que le projet de loi 35 comblera.

Indépendance

Ainsi, ce projet de loi assure que les juges administratifs auront à l'avenir une indépendance réelle par rapport au gouvernement. Ils pourront donc décider en toute indépendance d'esprit sans crainte de voir leur mandat non renouvelé parce qu'ils auront rendu une décision néfaste à ce gouvernement. Cette question du statut du juge administratif n'est pas théorique: elle constitue un préalable essentiel à l'atteinte des objectifs d'impartialité et d'indépendance auxquels le citoyen est en droit de s'attendre lorsqu'il s'adresse à un tribunal.

Par ailleurs, le projet de loi 35 propose une nouvelle procédure uniformisée d'appel des décisions de l'administration publique. À notre avis, l'objectif d'accélérer la prise de décision et de réduire les délais est réaliste puisque le projet de loi encadre de façon précise, avec des délais courts, la procédure de

révision interne propre à chaque ministère ou organisme.

D'autre part, l'idée de régionaliser davantage les endroits où siègera le Tribunal des recours administratifs ne peut que réjouir tous les justiciables, citoyens ou entreprises. De même, l'objectif de recourir systématiquement à la conciliation, évitant ainsi la multiplication des audiences, a déjà fait ses preuves dans le domaine des accidents du travail. L'expérience mérite d'être étendue à tout le Québec.

Le projet de loi 35 fusionne par ailleurs la Commission des lésions professionnelles et le Tribunal administratif du Québec. Cette idée n'est pas nouvelle et avait retenu l'attention d'anciens ministres de la justice, notamment de Paul Bégin. Divers lobbys s'y étaient farouchement opposés, avec succès. Espérons que le ministre actuel de la Justice pourra maintenir le cap et évitera ainsi le maintien inutile et coûteux de deux tribunaux administratifs, avec des règles différentes, qui n'ajoutent rien à la qualité de la justice.

En tentant de mener à terme une réforme de la justice administrative québécoise entamée il y a déjà plus de 30 ans, le ministre de la Justice risque fort de retrouver devant lui les mêmes groupes de pression qui prétendent parler au nom de tous. Il sera alors dangereux d'y perdre l'essentiel: le projet de loi 35 est dans l'ensemble un excellent projet pour tous les citoyens, autant les individus que les entreprises qui font face à l'Etat. C'est pourquoi ce projet de loi mérite d'être appuyé.

IDÉES

Promouvoir l'indépendance par la voie électorale

Exit l'étapisme

Nous devons faire valoir l'idée d'une élection référendaire en évitant les pièges de la gouverne provinciale

MARCEL LEFEBVRE

Membre de l'exécutif du Parti québécois de Lotbinière

Lors de la dernière campagne électorale, plus de 600 000 souverainistes n'ont pas donné leur appui au Parti québécois. A mon avis, ce geste est la conséquence de l'attitude attentiste et passive des dirigeants et candidats de ce parti à l'endroit du projet de faire du Québec un pays. Je m'explique.

A cette occasion, nombre de Québécois ont compris que la gouverne de la province, ce que le PQ recherchait, ne peut pas conduire à l'indépendance pour la raison suivante: cette approche a tout de l'étapisme (prise du pouvoir, démonstration de bon gouvernement et peut-être un référendum) et transforme les dirigeants de ce parti en gestionnaires d'affaires quotidiennes plutôt qu'en promoteurs de pays.

Dès lors, les dirigeants et les élus du PQ ne mettent jamais leur tête en jeu au nom de l'indépendance. Ils ne risquent rien pour la cause qu'ils prétendent défendre. Disant s'affairer à préparer les conditions gagnantes, ils ont remis entre les mains du Conseil de la souveraineté la responsabilité de faire la promotion de l'indépendance du Québec et se sont déclarés à l'écoute d'un signal venant de la population pour procéder à la tenue d'un référendum. Bernard Landry a même répété à plusieurs reprises qu'il saurait, seul, décoder ce signal.

Le principal défaut de cette approche est de disjoindre le projet d'indépendance de la prise du pouvoir. Avec elle se crée une rupture qui a pour conséquence d'enlever toute légitimité aux élus péquistes pour utiliser la gouverne provinciale en vue de créer le pays. Se privant ainsi d'une légitimité indépendantiste, ils se doivent de gouverner pour tous, comme ils le disent, et ont l'excuse facile pour ne rien faire. L'étapisme devient alors leur bouée de survie et l'approche qui y conduit devient un moyen de parler pour parler. De parler sans agir.

Ainsi, Bernard Landry et ses congénères ont beaucoup parlé de souveraineté. C'est vrai. Mais ils ont surtout participé, en bons gars et en bonnes filles qui gouvernent bien la province, à fragiliser les pouvoirs du Québec dans la mesure où, face aux charges du gouvernement canadien, ils ont géré dans la logique de ce dernier avec pour seule marge le maintien d'un particularisme local toléré par Ottawa.

Un piège

Pratiqué depuis le référendum de 1995, l'étapisme est devenu un piège pour le mouvement souverainiste. Cette approche a vu le jour après les élections de 1973 et, en 1976, la disjonction entre la cause de l'indépendance et l'élection du parti devait être temporaire. Idée jugée valable à l'époque, elle est depuis une assise qui nuit à la mobilisation en faveur de la création du pays. De fait, avec elle, les seules mobilisations recherchées par les dirigeants sont celles qui

débouchent sur leur élection. C'est ce qui a mené Bernard Landry à inviter les fédéralistes du Québec à voter pour lui.

Comment ensuite s'étonner de l'énorme perte de crédibilité qu'essuie le PQ en tant que porteur de l'indépendance du Québec? Le PQ n'a pas perdu ses dernières élections par la faute d'une bourde de Jacques Parizeau ou à cause de la grogne soulevée par les fusions municipales. Seulement 32 % des souverainistes l'ont appuyé alors que le dernier sondage révèle que 47 % de la population est en faveur de la souveraineté du Québec.

C'est dans ce contexte que l'idée d'une élection référendaire refait surface parce que, faisant d'emblée la jonction entre le projet de pays et le rendez-vous électoral, elle permet de dire aux Québécois de toutes les origines: «Un vote pour le PQ sera un vote pour l'indépendance du Québec car, désormais, nous sommes en marche pour faire le pays.»

Avec cette idée s'installe une logique d'affirmation et de rupture claire qui rend les futurs élus crédibles dans la mesure où ceux-ci acceptent de risquer leur élection au nom de l'indépendance. Dès lors, une mobilisation pour faire le pays devient possible. Les 600 000 souverainistes le décoderont très vite. D'autres aussi. L'affirmation attire les constructeurs de pays. L'hésitation les éloigne.

Méfions-

nous de

la «saison

des idées»

sous le

contrôle des

instances

du PQ

Référendum ou pouvoir provincial

Certains députés du PQ, dont le chef de ce parti, s'opposent mordicus à cette idée. Il y a là une énigme. Pourquoi défendent-ils l'étapisme? Parce qu'ils rêvent d'un retour imminent au pouvoir provincial à la suite d'un rejet du gouvernement Charest? Sans doute. Parce qu'ils estiment que cette approche permet la tenue d'un référendum traditionnel qui, gagné à 50 % plus une voix, serait le seul moyen d'assurer une légitimité sur la scène internationale? Fort probablement. Parce que, pour eux, lors d'un scrutin, les électeurs sont sollicités pour appuyer divers projets autres que celui de l'indépendance et manifestent des comportements en conséquence? Sûrement.

Personnellement, je ne vois pas les choses ainsi. Si le 50 % + 1 m'apparaît être un pourcentage décisif en démocratie, je pense que le pays du Québec peut advenir autrement que par le recours à un tel référendum qui, ne l'oublions pas, est sous contrôle canadien depuis le Clarity Bill. Divers scénarios sont imaginables dans le cadre d'une élection référendaire. Si celle-ci donne 50 % + 1, le parcours à suivre est tracé. Le parti élu peut agir et préparer la tenue d'un référendum sur l'approbation d'une constitution. Avec moins de 50 % + 1, soit 44 % par exemple, deux options se présentent:

■ refuser la gouverne provinciale et retourner dans l'opposition, ce qui exige beaucoup d'abnégation. Le sérieux de l'engagement des candidats ressortirait avec force. Ces derniers, dans l'opposition, pourraient alors révéler les avantages d'un pays par rapport à la gouverne provinciale. Par ailleurs, chaque nouveau rendez-vous électoral deviendrait l'équivalent d'un nouveau référendum. La mobilisation serait à son maximum devant tant d'abnégation



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'étapisme a vu le jour après les élections de 1973.

■ et de transparence;

■ enclencher la démarche vers l'indépendance immédiatement, chose légitime en système parlementaire britannique vu la proposition électorale claire faite à la population, et fixer une étape de confirmation démocratique qui serait un référendum tenu dans une logique d'affirmation et de rupture sur un projet de Constitution déclarant l'indépendance. Gagné à 50 % + 1, ce référendum serait tout à fait légitime sur la scène internationale. Si ce référendum est perdu, le parti devrait démissionner pour éviter un retour à l'étapisme.

Une élection référendaire a ainsi pour effet de constamment joindre la prise du pouvoir à la réalisation de l'indépendance. La rejeter sur la base d'une nécessaire majorité absolue dans un référendum traditionnel car celui-ci rend légitime un geste de rupture, c'est refuser de regarder des voies alternatives tout aussi légitimes. La rejeter parce que les électeurs se prononcent sur d'autres choses, c'est préconiser précisément que les électeurs se prononcent sur la souveraineté et autre chose. Dans l'un et l'autre cas, c'est privilégier une disjonction pour prendre le pouvoir provincial. Il s'agit d'une immense arnaque pour élire des provinciaux sans vision, sans audace et sans conviction ferme.

Forts de cela, il nous appartient, à nous indépendantistes, d'évacuer l'étapisme du décor. Il nous faut prendre le contrôle du PQ parce que ce parti est, aux yeux de la population du Québec, un véhi-

cule crédible menant à la souveraineté. Le temps des idées claires et des vrais engagements est arrivé. Nous devons faire valoir l'idée d'une élection référendaire car celle-ci peut conduire à une légitimité de 50 % + 1 en évitant les pièges de la gouverne provinciale.

Méfiance

Cela étant, méfions-nous de la «saison des idées» sous le contrôle des instances du PQ. L'idée d'élection référendaire n'y est absolument pas présente, et Bernard Landry a affirmé qu'elle «ne lui plaisait pas du tout». Avec lui à la tête de ce parti, il y a peu de chances qu'elle débouche sur un vrai débat de fond et encore moins qu'elle s'impose. Aussi est-il urgent que cette idée s'irradie de plus en plus et devienne incontournable au point de susciter une volte-face de sa part ou son départ.

L'heure est donc venue de dénoncer les gens qui, au nom de leur carrière et de leur attrait pour le pouvoir provincial, emprisonnent la volonté d'un peuple d'accéder à la liberté. Si les Américains des États-Unis, comme de nombreux autres peuples, ont accepté de mourir pour mettre leur pays au monde, le nôtre vaut que nous mettions de côté nos avantages carriéristes et notre soif du pouvoir aliénant d'une province. Faisons en sorte que le PQ marche résolument vers l'indépendance, en totale jonction avec la cause qu'il prétend porter. Sinon, préparons-nous à le faire sans lui.

Le drame rwandais

De la négation d'un génocide

PIERRE TRUDEL

Professeur d'anthropologie au cégep du Vieux-Québec

Pour qui sait bien lire, les réponses aux questions que pose Robin Philpot à Roméo Dallaire dans *Le Devoir* du 7 janvier se trouvent tout simplement dans le livre du lieutenant-général à la retraite. Derrière ces questions se profile l'argumentaire de ceux qui se défendent de l'accusation de génocide devant le Tribunal pénal international

sur le Rwanda. C'est cousu de fil blanc. Et surtout, péniblement, cela mène à la négation du génocide rwandais.

Pendant trois mois, en 1994, environ un million de Rwandais ont été tués. Il s'agissait principalement de Tutsis, tués parce qu'ils étaient des Tutsis. Il s'agissait aussi de Hutus qui s'opposaient au génocide ou qui ne voulaient pas y participer. Il y a aussi eu les morts de la guerre civile et ceux des crimes contre l'humanité du Front patriotique rwandais (FPR) et de l'armée gouvernementale rwandaise. Cependant, comment expliquer ce passage à l'acte d'une grande partie de la population rwandaise, qui a mené au génocide des centaines de milliers de Tutsis, réalité qui, bien qu'en étroite relation avec ce qui existait au préalable au Rwanda, s'en distingue malgré tout par l'ampleur du phénomène et par son caractère systématique?

Ryszard Kapuscinski, un journaliste qui a agi comme reporter en Afrique depuis 1957, réussit l'exploit d'expliquer simplement et clairement l'histoire du Rwanda qui mène au génocide dans un des textes de son livre, *Èbène*, publié chez Plon. Au Burundi et au Rwanda, écrit-il, il existe des massacres coutumiers. L'indépendance du Rwanda en 1962 se conjugue avec une révolution sociale. La grande majorité hutue se libère de la domination d'une oligarchie tutsie.

Dans cette foulée, des massacres contre la population tutsie sont perpétrés et une partie d'entre elle quitte le pays. Cette victoire sur ce régime féodal laisse cependant un goût amer. Les Hutus savent que les Tutsis vont vouloir se venger de ces massacres. Avec le temps, à tort ou à raison, la paranoïa s'installe. Les Hutus croient que le pays est en quelque sorte encerclé par des réfugiés tutsis pendant qu'existe une cinquième colonne, composée de la population tutsie qui vit à l'intérieur du pays.

A ces tensions politiques s'ajoutent un contexte de manque de terre dans un petit pays en pleine croissance démographique ainsi que des massacres de Hutus en 1972 au Burundi voisin, qui prennent une ampleur inégale.

Jusqu'au bout

Ceux qui ont donné l'ordre de mettre en œuvre

le génocide, dans le contexte d'une guerre, ont tout simplement lancé l'idée suivante: il ne faut pas de nouveau commettre l'erreur de massacrer une partie des Tutsis et de pousser les autres à quitter le pays car ils reviendront, comme le fait le Front patriotique rwandais. La solution consiste cette fois-ci à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire à les éliminer pour que l'histoire ne se répète pas.

Les témoignages rapportés par Jean Hatzeld dans *Une saison de machettes* (Seuil) montrent comment ceux qui sont actuellement emprisonnés et accusés de génocide au Rwanda ont établi une distinction nette entre les massacres précédents et ce qu'ils ont fait pendant trois mois en 1994. Tous ont été invités à participer au génocide. Cette fois-ci, il fallait exterminer les Tutsis. Il n'y avait plus de limites.

L'horreur des témoignages présentés dans ce livre, ainsi que d'autres témoignages (voir le compte rendu du procès intenté contre des religieuses rwandaises en Belgique au site www.assises-rwanda2001.be/index.html), permet de situer aisément le livre de Robin Philpot, *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*: il s'agit d'une entreprise répugnante de négation d'un génocide. Même si cela se fait au nom d'une analyse politique. Philpot nie le meurtre systématique de centaines de milliers de Tutsis parce qu'ils étaient des Tutsis.

Son insensibilité le mène à écrire que les problèmes de santé mentale de Roméo Dallaire découlent de l'obligation de mentir et non du fait qu'il a vu et vécu le génocide (Philpot, page 113)! Robin Philpot trouve «louches» les horreurs sans cesse racontées sur les viols; son lecteur apprend qu'il s'agit plutôt de fausses accusations qui font l'affaire des féministes américaines soucieuses d'avancer un pion en droit international (pages 173 à 180).

Roméo Dallaire a commencé à utiliser le terme «génocide» 18 jours après le début de celui-ci (Dallaire, page 421). Les pays du monde tarderont davantage. Est-il facile de distinguer un génocide d'un acte génocidaire, d'un crime contre l'humani-

té ou d'un crime de guerre, voire de la guerre? Malgré les difficultés, il est impératif de le faire. Ergoter comme le fait Philpot sur la notion de planification, confondre guerre et génocide, transformer un génocide en débordement, en massacre généralisé ou en tragédie humaine, est odieux.

Philpot se contente d'évoquer le fait qu'une armée étrangère, soit des Tutsis intégrés à l'armée ougandaise, a commis le «pire crime», soit envahir un pays indépendant et assassiner son président. C'est ce qui aurait entraîné le génocide. Il ne dit cependant pas mot de ce qui est essentiel pour comprendre le génocide et le contexte rwandais: après avoir été erronément définis comme constituant une race par les colonisateurs belges, les Tutsis seront qualifiés par les idéologues rwandais du génocide de race étrangère qu'il faut éliminer pour qu'ils ne reviennent plus.

Quelle que soit la complexité de la guerre dans cette région de l'Afrique, malgré la prétendue intransigence du FPR qui savait ce qui se passait derrière les lignes de l'armée gouvernementale rwandaise, soit le génocide — Dallaire s'interroge d'ailleurs sur les motifs du FPR qui, selon lui, ne participait pas à réduire les tensions dans le pays, ce qui provoquait le génocide (page 588) —, rien ne justifie un génocide. Les guerres de pouvoir du FPR ou celles, d'influence, de certains pays justifient-elles le fait de massacrer près de un million de Tutsis parce qu'ils sont des Tutsis?

La Presse et *Le Devoir* publieraient-ils un texte d'un négationniste de l'Holocauste, maquillant ce génocide en massacre généralisé ou en «point de détail» de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, pour citer Jean-Marie Le Pen? Doit-on publier un texte qui soutient l'idée selon laquelle l'Holocauste est une invention des juifs ou d'Israël pour protéger ses intérêts?

C'est pourtant bien ce que Robin Philpot fait en soutenant l'idée voulant que le génocide rwandais est une invention qui sert les intérêts du FPR et qui masque sa responsabilité dans une tragédie humaine.



ANTONY NJUGUNA REUTERS

Casimir Bizimungu, accusé de génocide, écoutait son avocat, Michélen Laurent, au Tribunal international, en novembre dernier.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION: Ottawa-Dionne (commissaire) La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Souchy, Geneviève Oti-Dionne (commissaire) La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PRODUCTION: Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zernati, Michel Bernatchez, Philippe Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA DISTRIBUTION ET LE TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heurieux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoindte administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CIRQUE

SUITE DE LA PAGE 1

compagnies importantes (Éloize, Cavalia, Les sept doigts...). Là encore, le directeur se fait rassurant et catégorique: la première année de programmation ne prévoit que des productions originales de compagnies nationales ou étrangères. «Nous serons la porte d'entrée en Amérique des Européens», dit-il, en précisant que des liens privilégiés rapprochent maintenant TOHU de La Villette, un «pôle cirque» français situé près de Paris.

La Cité montréalaise se développe depuis 1999 autour du site d'enfouissement de déchets de Montréal (le Complexe environnemental Saint-Michel), le deuxième plus grand du genre, en milieu urbain, en Amérique du Nord. Plus de 60 millions y ont été injectés, notamment pour la construction du quartier général du Cirque du Soleil et la nouvelle permanence de l'École nationale de cirque de Montréal, également en construction. L'ensemble constitue un des plus grands carrefours de formation, de création, de production et de diffusion des arts du cirque au monde.

Le Chapiteau logera aussi le pavillon d'accueil et d'interprétation du complexe, le tout formant la permanence de TOHU. L'équipement, conçu par un consortium comprenant notamment l'architecte Jacques Plante et la firme Jodoin Lamarre Pratte et associés, sera le premier bâtiment classé «Leed or» de ce côté-ci de l'Amérique du Nord. La classification environnementale sévère tient compte de la performance écolo même pendant le chantier, qui s'impose des règles strictes de salubrité.

L'hiver, l'immeuble sera chauffé par de l'eau fournie par l'usine Gazmont, qui fabrique de l'électricité avec les émanations des déchets en putréfaction du site d'enfouissement. L'été, la salle sera refroidie par un système naturel faisant circuler l'air à l'intérieur d'un grand caisson renfermant de la glace. Les visiteurs circuleront sur le couvercle transparent de l'immeuble boîte de refroidissement, enfoncée dans le sol de l'immeuble. L'écologisme va encore plus loin. Un bassin extérieur récupérera les eaux de pluie. Certaines poutres maîtresses de la structure proviennent de vieux bâtiments.

L'autre «grande rencontre», comme le dit encore M. Brunelle, concerne le cirque et la communauté. TOHU s'installe dans le deuxième quartier le plus pauvre au Canada (l'autre étant Parc-Extension), rassemblant une soixantaine de communautés culturelles. Une bonne part de la population ne parle ni anglais, ni français. Le quart des jeunes décrochent de l'école au niveau secondaire. Les cirqueux et la Ville souhaitent développer la rue Jarry, devant TOHU, jusqu'à Saint-Michel, autour de commerces équitables. La Cité va aussi offrir de nombreux emplois à ses voisins, pour l'accueil, la sécurité, l'entretien et même le volet technique de la salle. «Nous allons assurer le rôle de Montréal comme plaque tournante dans le domaine des arts du cirque, dit le directeur Brunelle. Mais nous allons aussi contribuer à la revitalisation urbaine et sociale en nous appuyant sur la culture. De ce point de vue aussi, nous constituons un exemple à suivre...»

Rencontre entre Martin et les premiers ministres

Ottawa (PC) — Les premiers ministres du pays demanderont à Paul Martin davantage de financement en matière de santé, à la fin du mois, lorsqu'ils prendront part à leur première rencontre avec le nouveau premier ministre fédéral, a appris la Presse canadienne. La rencontre aura vraisemblablement lieu les 29 et 30 janvier, mais ces dates n'ont pas été confirmées. Hier, le cabinet du premier ministre s'est borné à dire que la tenue de cette réunion est imminente. Selon certaines sources, les provinces n'ont pas été impressionnées par la tentative de M. Martin de peindre un sombre tableau des finances fédérales pendant qu'il préparait son budget.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par l'imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

KANESATAKE

SUITE DE LA PAGE 1

Un nouveau groupe de policiers assermentés par le gouvernement doivent assurer la sécurité sur le territoire de la réserve et mener une enquête criminelle sur l'incendie de la résidence de James Gabriel, survenue lundi soir.

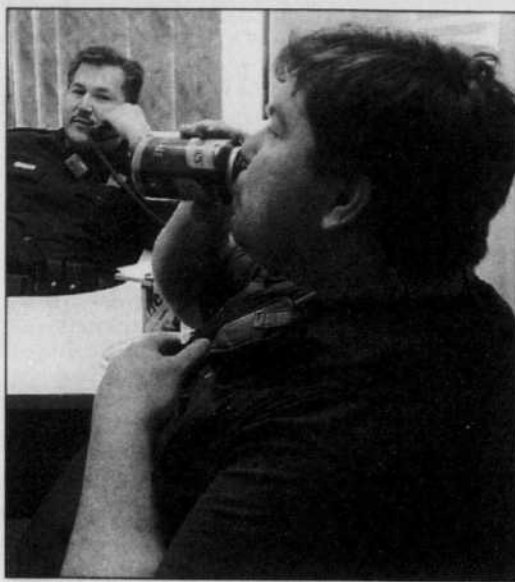
Le ministre estime recourir à une solution pacifique afin d'éviter un «bain de sang».

Des pourparlers ont eu lieu toute la journée entre les représentants de la commission de police de Kanesatake, les policiers retranchés à l'intérieur du poste après avoir essuyé les attaques d'une trentaine de Mohawks hostiles et les représentants du ministère de la Sécurité publique. Les parties essayaient d'en arriver à une résolution pacifique de ce litige, qui a éclaté lundi lorsque James Gabriel et trois membres du conseil de bande (Clarence Simon, Doreen Canatoquin et Marie Chéné) ont nommé Terry Isaac chef de police en remplacement de Tracy Cross, rétrogradé au rang de patrouilleur en raison de son incapacité à freiner les activités des revendeurs de cigarettes et des guerriers de la drogue sur le territoire de Kanesatake.

Une poignée d'individus ont mis le feu à la résidence privée de M. Gabriel lundi soir, forçant le départ précipité du grand chef, de sa femme et de ses deux enfants de trois et cinq ans, qui ont vu leur maison flamber à la télévision en se demandant ce qu'il était advenu de leur chien. M. Gabriel a indiqué en conférence de presse qu'il ne se laisserait pas dicter sa conduite par une bande de criminels (voir autre texte en page A 2).

Sept Peacekeepers de Kanesatake et 55 de leurs collègues venus de l'extérieur sont séquestrés au poste de police depuis lundi. Une trentaine de Mohawks, identifiés par M. Gabriel comme des sympathisants du crime organisé, ont lancé briques et bâches sur eux, les obligeant à se terrer au poste. Les policiers n'ont pratiquement pas mangé depuis lundi midi. Ils ont commandé lundi soir une vingtaine de pizzas, mais les mécontents les ont privé de la moitié de leur souper. «Le crime organisé est à l'œuvre à l'extérieur, c'est certain», a dit le nouveau chef de police, Terry Isaac, qui n'a pas du tout l'intention de démissionner comme le réclament les opposants.

Sous le leadership de Sonia Gagnier, membre de la commission de police, et Barry Bonspille, membre de l'administration au Conseil de bande, les dissidents envisageaient hier de saisir la Cour fédérale du litige,



PATRICK SANFACON LE DEVOIR

Des Peacekeepers séquestrés tuent le temps dans le poste de police de Kanesatake.

afin d'obtenir une injonction forçant le départ de M. Isaac, de son adjoint Larry Ross et des 55 Peacekeepers venus leur prêter main-forte. Aucune décision n'avait été prise au moment de mettre sous presse.

Terry Isaac et Larry Ross n'en sont pas à leurs premiers démêlés à Kanesatake. De 1998 à 2001, Ross agissait à titre de directeur et Isaac à titre d'adjoint lorsqu'ils ont saisi de la drogue pour plus de huit millions de dollars. La carrière de M. Ross à titre de chef intérimaire s'est arrêtée en septembre 2001, après une intervention ratée contre Robert Gabriel, dont la luxueuse maison était rattachée à un bunker souterrain complètement vide à l'arrivée des policiers. M. Ross considère toujours Robert Gabriel comme «un criminel de carrière», une information corroborée par James Gabriel.

Le principal intéressé ne revendique qu'une seule condamnation au criminel pour voies de fait sur James Gabriel — «je l'ai déjà serré par le cou, un peu», dit-il —, mais il se défend bien d'être un producteur de drogue. «C'est une rumeur vicieuse lancée par James à cause de nos différences politiques», a-t-il dit hier, alors qu'il coordonnait, en partie, les efforts pour séquestrer les policiers. Fait à souligner, aucune charge n'avait été retenue contre Robert Gabriel à

SUROÏT

SUITE DE LA PAGE 1

dont Hydro-Québec est actionnaire. Les GES issus de cette combustion atteindront 2,25 millions de tonnes de CO₂, équivalent, soit 2,6 % des GES émis en 2001 au Québec, soit 86 millions de tonnes. Le Suroît deviendra la première source ponctuelle de la contribution québécoise au réchauffement du climat.

«Les objectifs du Québec ne sont pas clairement établis en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES), a dit le ministre Hamad lorsqu'on lui a demandé qui devra absorber les émissions du Suroît. Il s'est rabattu systématiquement sur la bonne performance du Québec en matière d'émission de GES. Pour sa part, le président d'Hydro-Québec, André Caillé, a ajouté que le Québec «sera en très bonne position» pour négocier un pourcentage de réduction avec le gouvernement fédéral en raison du recours massif à l'hydroélectricité dans notre bilan énergétique.

Par ailleurs, le ministre Hamad et le président d'Hydro-Québec, André Caillé, qui procédaient à Montréal à l'annonce officielle de la «version revue et améliorée» du Suroît, ont gonflé hier de 60 % la réduction des gaz à effet de serre anticipée des nouvelles turbines à gaz. La nouvelle turbine de la Générale électrique réduira de «8 % les émissions de GES par rapport au projet initialement déposé auprès du ministère de l'Environnement, ont-ils dit.

Mais le rapport d'analyse environnementale du 8 décembre 2003, qui a servi de base au ministère de l'Environnement pour établir le décret d'autorisation gouvernementale, affirme que «la production de GES du Suroît passe ainsi de 353 tonnes par gigawattheure à 334 tonnes par GWh, soit une diminution de 5 %».

Personne, ni du côté d'Hydro-Québec ni au cabinet du ministre Hamad, n'a pu expliquer hier cette augmentation de 5 à 8 % de la réduction anticipée des GES.

BUSH

SUITE DE LA PAGE 1

M. Bush a promis une meilleure communication avec les autorités canadiennes. Mais il a ajouté que les États-Unis se réservent le droit d'expulser toute personne qui constitue une menace à la sécurité nationale.

À Ottawa, le chef du Bloc québécois, Gilles Dupepe, a mal réagi à la nouvelle entente consulaire avec Washington. «Je pense que ce qu'il aurait fallu faire, plutôt, c'est non seulement d'être informé mais de faire en sorte qu'un citoyen canadien détenu aux États-Unis soit renvoyé au Canada ou dans un pays sûr et démocratique, et non pas dans un pays où il y a absence de démocratie, où la vie de l'individu est en danger, a-t-il déclaré. C'est là-dessus qu'on aurait dû s'entendre. Là, on nous dit: «On vous informera et on fera bien ce qu'on voudra par la suite». C'est très décevant.»

Ottawa tenait à conclure une entente avec les Américains pour éviter une réédition de l'affaire Maher Arar, ce Canadien expulsé en Syrie après avoir fait escale

aux États-Unis. M. Arar, qui est détenteur de la double citoyenneté canadienne et syrienne, avait été expédié en Syrie sans que le Canada en ait été avisé. Le résident d'Ottawa affirme avoir passé 10 mois en isolement cellulaire et avoir été torturé avant d'être libéré. Il a retrouvé sa famille au Canada il y a trois mois.

Quant à la deuxième ronde des appels d'offres pour la reconstruction de l'Irak — les contrats potentiels sont évalués à des milliards de dollars — M. Martin a confirmé que les demandes de soumissions débuteraient immédiatement. La politique américaine pour la première ronde avait été d'écarter le Canada ainsi que d'autres pays qui s'étaient opposés à la guerre en Irak. En fin d'après-midi, hier, des porte-parole canadiens ont révélé que l'équipementier Nortel avait obtenu un contrat — dont la valeur n'a pas été précisée — et qu'une autre entreprise de Toronto avait elle aussi obtenu un contrat portant sur la reconstruction de l'aéroport de Bagdad.

Devant les journalistes, et sur fond de drapeaux canadien et américain, MM. Martin et Bush se sont serrés la main, scellant ainsi une relation qui avait vacillé ces dernières années. Une autre rencontre aura lieu sous peu, vraisemblablement aux États-Unis, ont

BERLUSCONI

SUITE DE LA PAGE 1

pendant le semestre de présidence italienne de l'Union européenne, qui avait débuté le 1^{er} juillet.

«La décision de la Cour doit être respectée», a commenté sobriement Donato Bruno, membre de Forza Italia, le parti de M. Berlusconi, et président de la commission des affaires constitutionnelles de la Chambre des députés.

Cet arrêt devrait permettre la reprise, dans des délais relativement courts, du procès SME dans lequel M. Berlusconi — dont le procès avait été disjoint — et huit autres personnes sont accusés de corruption. En ce qui concerne ces derniers, le tribunal de

la suite du raid de septembre 2001. L'homme se décrit comme un revendeur de cigarettes qui redonne à sa communauté «des milliers de dollars» chaque année pour financer des services comme l'éducation.

Robert Gabriel estime que le grand chef James Gabriel n'a plus la confiance de la population et que sa famille et lui devraient être bannis de la communauté à vie, en vertu des pratiques ancestrales des Mohawks. Plusieurs personnes rencontrées hier devant le poste de police partageaient cet avis, mais James Gabriel a assuré qu'il ne lâcherait pas prise.

Les négociations ont progressé durant la journée, les Mohawks acceptant de rouvrir en partie la route 344 pour permettre l'évacuation, en ambulance, d'un policier autochtone qui était privé de ses médicaments.

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, a indiqué par voie de communiqué qu'il tentait de favoriser le dialogue entre les parties impliquées, dans l'espoir de trouver une solution pacifique. La Sûreté du Québec n'est pas intervenue à Kanesatake. Le chef de police, Terry Isaac, a indiqué qu'il lui suffisait de passer un coup de fil pour obtenir l'aide de la police provinciale, mais il ne l'a pas fait. Le gouvernement Charest s'est par ailleurs montré avare de commentaires, misant sur la prudence.

À Ottawa, la crise n'a pas fait l'objet d'une attention très soutenue de la part du ministre des Affaires indiennes, Andrew Mitchell, s'il faut en croire les commentaires formulés par son personnel. «C'est une affaire de police. Sans commentaire», a lancé Christine Aquino, porte-parole du ministre Mitchell.

Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, a tenu à lancer un appel au calme à l'intention des Mohawks dissidents. «On sait que, dans la plupart des cas, on fait face à des gens qui n'ont pas fermé l'œil depuis 24 heures. Donc les nerfs sont à vif. Devant une situation comme celle-là, tout peut arriver», a-t-il dit, lors d'une conférence de presse, à Québec.

M. Picard souhaite un règlement pacifique à la crise, qui pourrait passer par la nomination d'un médiateur externe si la communauté l'exige. «Si l'invitation nous était faite par la communauté d'offrir ce soutien, c'est une chose à laquelle nous ne serions pas fermés», a-t-il affirmé.

M. Picard a enfin condamné les actes commis par les Mohawks qui ont incendié la maison de James Gabriel. «C'est loin de nos principes. On s'oppose à des actions qui mettent en péril la liberté de mouvement des gens. On ne peut pas tolérer ces actions. Tous les chefs du Québec condamnent toute forme d'activités qui prend une communauté en otage», a-t-il indiqué.

Le syndicat des chercheurs de l'IREQ. La crédibilité du gouvernement Charest est en cause avec cette décision. L'an dernier, avec ses collègues de l'est de l'Amérique, M. Charest a blâmé l'administration Bush, qui se place en marge de Kyoto. Et même si le Québec a de nombreuses alternatives pour combler des besoins aussi ponctuels et limités dans le temps, le gouvernement nous engage dans la filière thermique, la plus polluante, et rejette la facture à d'autres secteurs pour empêcher les bénéficiaires d'Hydro. N'oublions pas que, s'il y a un trou à combler entre la demande et l'offre, ce qui n'est pas démontré, c'est parce que l'administration Caillé a écarté pendant des années tous les projets au-dessus des 3 € du kilowatt.»

Ce que le président Caillé devait réévaluer hier en alléguant qu'il n'y avait aucun lien entre son ancienne politique des 3 € du kWh et les projets restés sur les tables à dessin pendant ces années-là.

De leur côté, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique et l'Union québécoise pour la conservation de la nature ont qualifié «d'irresponsable» cette décision du gouvernement Charest, réitérant que ce projet d'exportations au début est maintenant justifié par des besoins québécois non validés. Ces groupes lancent un appel à la «mobilisation générale» pour contrer une décision qui remet en question, disent-ils, d'autres ententes sur les pluies acides et le smog urbain.

Pour Greenpeace, l'approbation du Suroît, qui équivalait à ajouter 20 000 voitures au parc automobile québécois, pourrait sérieusement miner la capacité du Québec d'atteindre les objectifs de Kyoto en plus d'hypothéquer les timides ouvertures du Québec vers les énergies renouvelables comme l'éolien.

Pour Stephan Tremblay, du Parti québécois, «le prétendu déficit énergétique» aurait eu intérêt à être débattu par la prochaine commission parlementaire sur le Plan stratégique de la société d'État avant qu'on en approuve un élément aussi important et dangereux pour notre adhésion au protocole de Kyoto.

fait savoir des auxiliaires de M. Martin.

Les deux hommes ont semblé enchantés des rapports personnels qu'ils ont institués au cours d'un tête-à-tête et d'un déjeuner subséquent en compagnie d'adjoints. «Les vibrations étaient très bonnes des deux côtés», a commenté M. Martin. M. Bush a pour sa part fait l'éloge des qualités de leader de M. Martin et insisté sur l'importance du Canada pour les intérêts américains.

Lors de la rencontre, M. Bush s'est également engagé à travailler main dans la main avec le Canada pour résoudre la crise de la vache folle, qui affecte les fermiers des deux côtés de la frontière. Une bête atteinte a été découverte dans l'état de Washington; l'animal venait de l'Alberta. «C'est une question qui exigera une étroite coordination entre nos deux pays», a dit le président. Le gouvernement Bush a adopté une position ferme sur la sécurité à la frontière, après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, et a pris des mesures qui ont irrité ses voisins comme le Canada et le Mexique.

Interrogé à ce sujet, le président Bush a soutenu qu'il n'y avait eu aucun refroidissement des relations bilatérales à cause de la décision du Canada de ne pas entrer en guerre contre l'Irak.

condamné à cinq ans de prison pour corruption simple, un délit moins grave que la corruption en actes judiciaires, et l'a acquitté de l'inculpation de corruption dans l'affaire SME.

L'avocat de M. Berlusconi, M. Niccolò Ghedini, avait à l'époque estimé que le verdict du tribunal concernant M. Previti pouvait «représenter un préjugé favorable» au chef du gouvernement.

Le tribunal de Milan doit maintenant désigner un nouveau collègue de magistrats pour juger M. Berlusconi, celui ayant condamné les autres co-accusés s'étant déclaré incompétent pour ne pas courir le risque d'être accusé de partialité.

Le verdict de la Cour constitutionnelle intervient trois semaines après la décision du chef de l'État, Carlo Azeglio Ciampi, de ne pas signer une nouvelle loi sur l'audiovisuel, dénoncée elle aussi par l'opposition comme taillée sur mesure pour M. Berlusconi.